

## Chapitre 4 Analyse de l'état initial de l'environnement

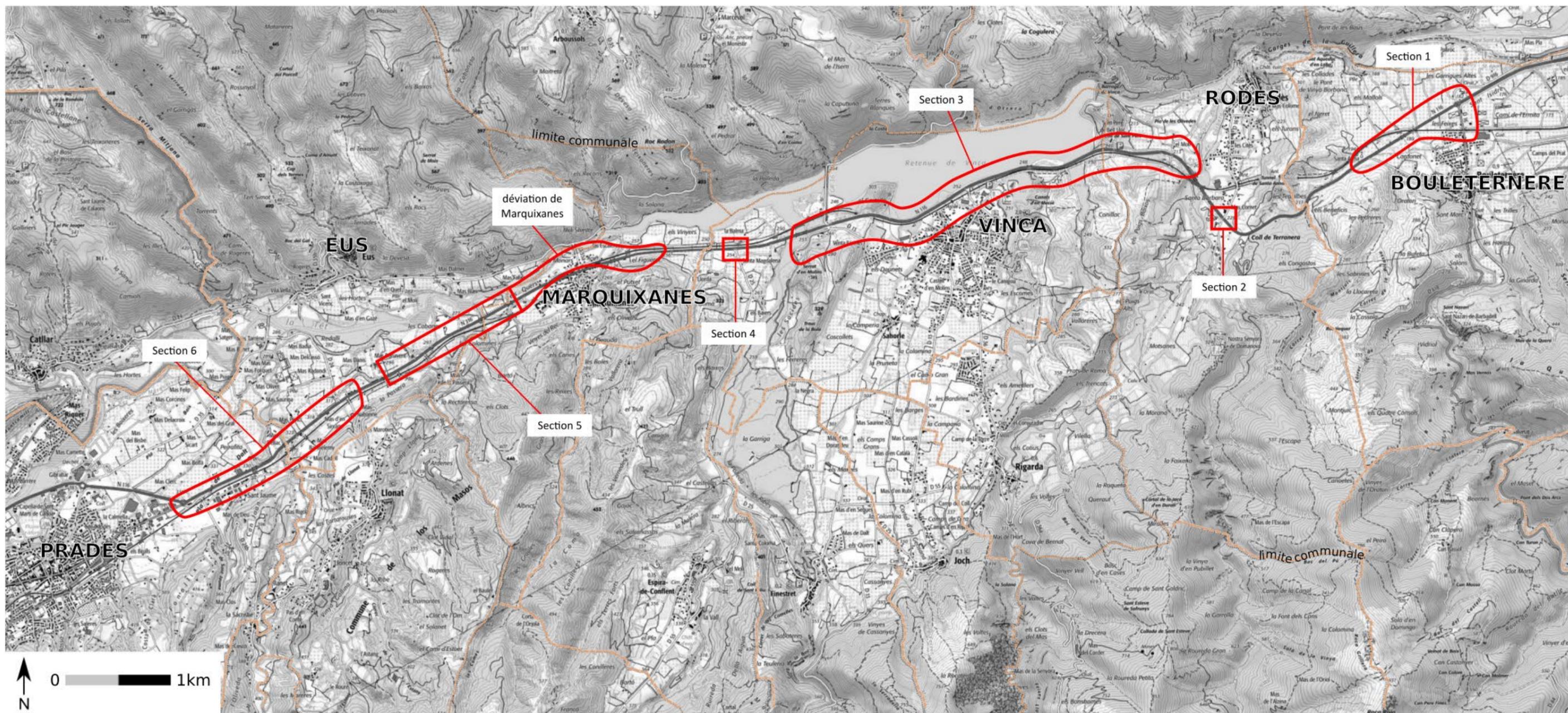


Figure 5 : fuseaux d'étude rapprochés

## 1 Justification du fuseau d'étude retenu

Le fuseau d'étude se situe dans le département des Pyrénées Orientales, à environ 30 km à l'ouest de Perpignan.

L'opération porte sur l'aménagement de la RN116 sur un linéaire d'environ 14 km, entre Ille-sur-Têt et Prades. Six communes sont concernées, avec d'Est en Ouest :

- Bouleternère ;
- Rodès ;
- Vinça ;
- Marquixanes ;
- Eus ;
- Prades.

La section étudiée démarre à la fin de la déviation d'Ille-sur-Têt (carrefour giratoire d'entrée de Bouleternère) et se termine à l'entrée de Prades (carrefour giratoire d'entrée de ville). Les aménagements prévus sont discontinus et s'étendent sur environ 8,8 km de linéaire au total.

L'analyse de l'état initial de l'environnement a pour objet de dégager les principaux enjeux et contraintes d'environnement auxquels pourrait se heurter le projet routier.

L'analyse de l'état initial est réalisée sur l'ensemble du site précédemment défini ainsi que sur ses abords immédiats et éloignés. Trois périmètres sont considérés en fonction des thèmes étudiés pour assurer une analyse à une échelle pertinente :

- **Le fuseau d'étude restreint** qui correspond aux emprises strictes du projet : ce fuseau inclut la route ainsi qu'une emprise latérale d'environ 40m, comprenant les zones d'élargissement de la chaussée et permettant d'appréhender des éventuels enjeux en bordure de la voie, susceptibles d'être influencés de façon directe par les phases travaux ou opérationnelle.
- **L'aire d'influence locale (le fuseau d'étude)** qui se formalise sur les cartes par un tracé rouge d'environ 200m de part et d'autre de l'actuelle RN116 ;
- **L'aire d'étude élargie (ou aire d'influence)**, qui intègre l'environnement inter-communal, pour les thématiques portant sur le trafic, le milieu naturel, l'agriculture, le paysage... Elle s'étend sur un secteur tampon de 5km autour de la zone d'étude. Pour l'étude du milieu naturel, cette échelle permet d'évaluer les influences possibles à large échelle de différents projets (rupture de continuités écologiques, rejets) ainsi que de considérer l'utilisation du site par des espèces de faune protégées à domaine vital important.

## 2 L'environnement physique

### 2.1 Le climat local

Le secteur d'étude est soumis à un régime climatique de type méditerranéen, avec des influences montagnardes peu marquées. Le climat est caractérisé par des hivers doux, des étés chauds, une pluviosité annuelle faible.

Les données présentées ici sont celles relevées à la station météorologique Météo France la plus proche de la zone d'étude, à savoir celle de Perpignan (à environ 34 km de distance, période 1981-2010).

#### 2.1.1 Les températures

Les températures moyennes observées à Perpignan sont comprises entre 24,3°C pour le mois le plus chaud (juillet) et 8,4°C pour le mois le plus froid (janvier), soit une température moyenne annuelle de 15,8°C. Les mois les plus chauds sont recensés sur la période de mai à septembre alors que les mois les plus froids s'étendent généralement de janvier à mars. On compte 102 jours par an de chaleur (température > 25°C) dont 30 avec une température supérieure à 30°C.

Le Conflent connaît toutefois des gelées importantes provoquées par la masse d'air froid coiffant le massif du Canigou enneigé, qui tend à s'écouler vers le fond des vallées voisines (Têt et Tech).

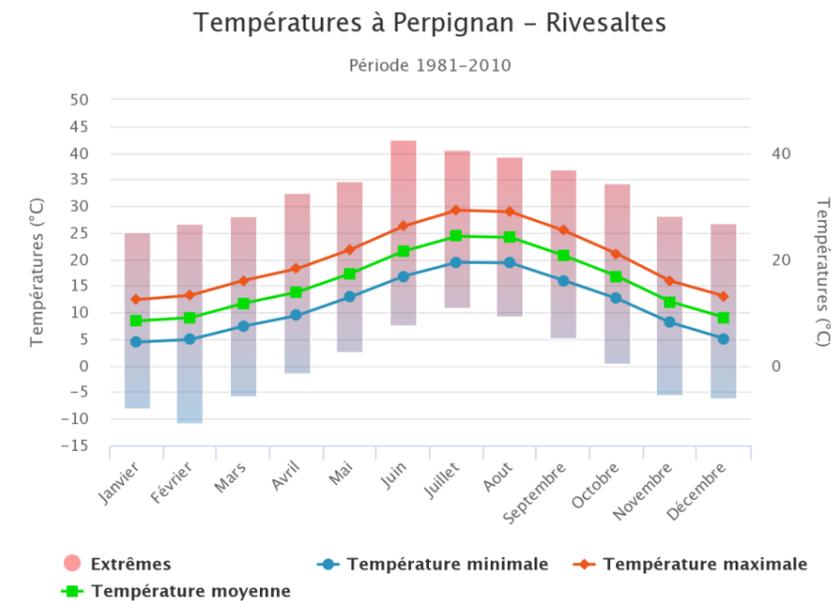


Figure 6 : Températures à Perpignan sur la période 1981-2010 (source : InfoClimat)

#### 2.1.2 Les précipitations

La moyenne annuelle des précipitations est de 557 mm avec un maximum en octobre (75,9 mm) et un minimum en juillet (12,2 mm). Les précipitations se caractérisent par des épisodes pluvieux brefs et violents, qui se concentrent aux intersaisons, et sur un faible nombre de jours (54 jours de pluie par an,

dont 21 jours avec orages). L'automne est la saison des perturbations venant du Sud et de l'Est, apportant les pluies les plus importants (de 35 à 55 % du total annuel). Les maximums d'automne présentent des intensités de courtes durées caractéristiques des orages méditerranéens et qui peuvent engendrer des crues violentes et soudaines. La période critique s'étend principalement de septembre à octobre.

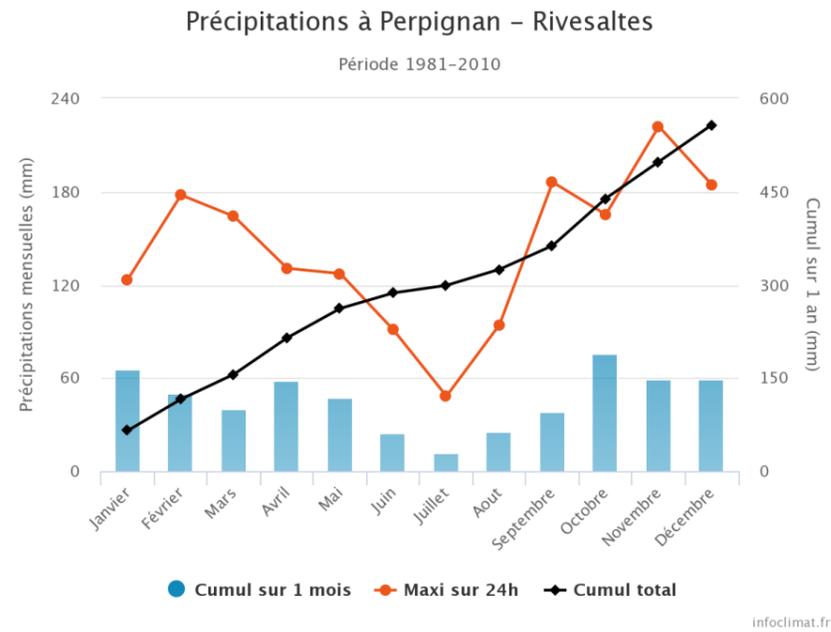


Figure 7 : Précipitations à Perpignan sur la période 1981-2010 (source : InfoClimat)

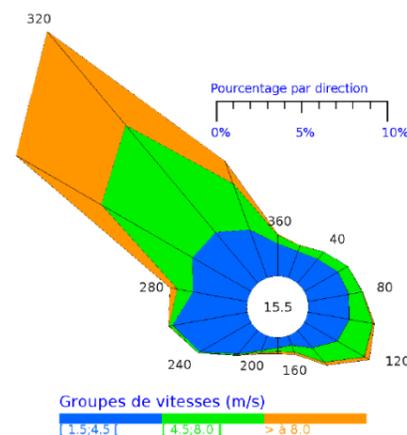
### 2.1.3 Les autres phénomènes

La Tramontane est le vent dominant, de secteur Ouest-Nord-Ouest à Nord-Nord-Ouest. Il est violent, turbulent et sec, et favorise une insolation remarquable en hiver. Il assèche en quelques heures les sols détremés. Il souffle 150 jours par an en moyenne. Les vents les plus intenses s'observent entre novembre et avril et en période diurne (avec des records autour de 50 m/s = 180 km/h).

Les autres vents qui soufflent à Perpignan sont :

- La Marinade : vent humide de secteur Sud Sud-Est. Il est moins ressenti à Perpignan que sur le littoral.
- Le Grec : vent humide soufflant du Nord-Est et le vent d'Espagne de secteur Sud-Ouest, toujours chaud, sont des vents moins fréquents et moins violents que la Tramontane qui apportent généralement les pluies.

Figure 8 : Normales de rose de vent sur la période de 1991 à 2010 à la station Météo France de Perpignan (66)



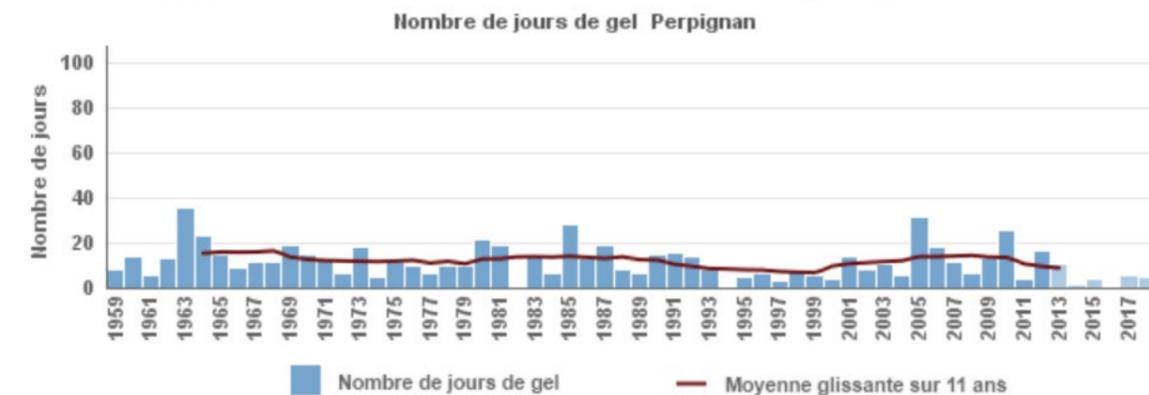
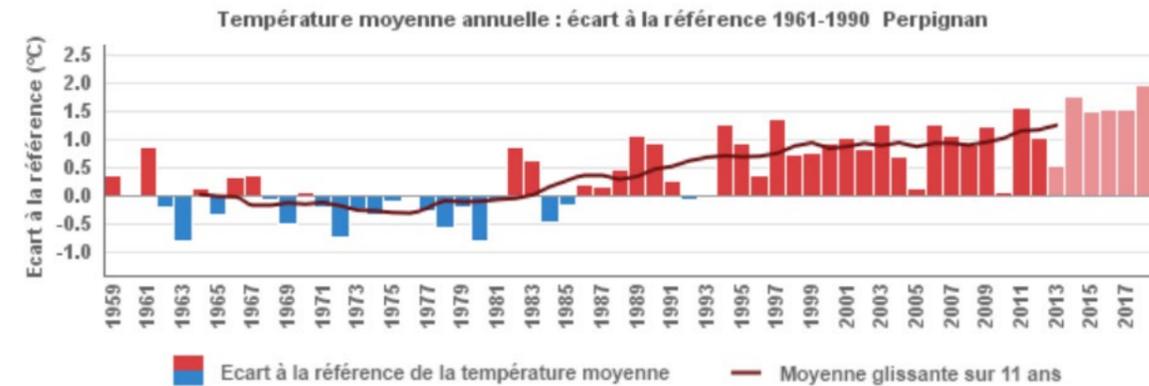
L'insolation sur l'ensemble du département des Pyrénées Orientales est reconnue comme exceptionnelle. A Perpignan, on relève une insolation moyenne de 2600 heures par an. Eus se réclame comme étant le village le plus ensoleillé de France.

Enfin, on compte 2 à 3 jours par an de neige par an et 13 jours/an de brouillard.

### 2.1.4 Évolution climatique

Météo-France HD publie une synthèse des derniers travaux des climatologues sur l'évolution du climat passé et futur. A l'échelle de la région Languedoc-Roussillon, l'évolution constatée du climat depuis 1969 est la suivante :

- Hausse des températures moyennes de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009
- Accentuation du réchauffement depuis les années 1980 (depuis 1989, toutes les années sont plus chaudes que la normale calculée sur la période 1961-1990)
- Réchauffement plus marqué au printemps et en été
- Diminution des précipitations sur la période 1959-2009, mais avec une grande variabilité interannuelle et saisonnière
- Des sécheresses en progression
- Diminution de la durée d'enneigement en moyenne montagne



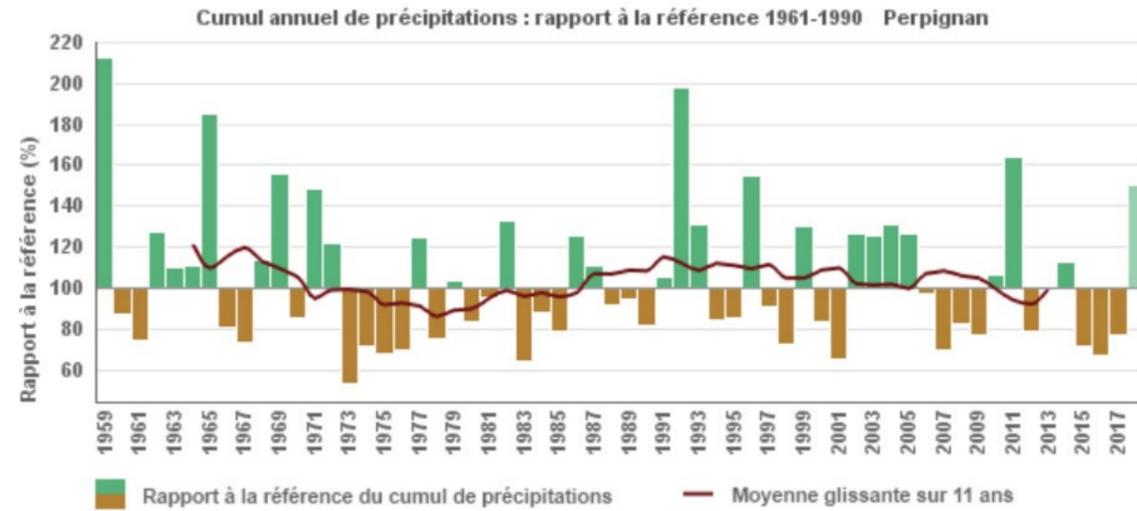


Figure 9 : tendances de l'évolution des températures, jours de gel et précipitations à la station de Perpignan

Les tendances de l'évolution du climat pour le prochain siècle sont les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXI<sup>e</sup> siècle en Languedoc-Roussillon, quel que soit le scénario
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI<sup>e</sup> siècle, mais des contrastes saisonniers
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario
- Assèchement des sols marqué au cours du XXI<sup>e</sup> siècle en toute saison

**Ce qu'il faut retenir :**

Exceptés les températures extrêmes en hiver ou en été et les orages qui peuvent perturber la circulation et les travaux, le contexte climatique ne présente pas de contrainte particulière.

## 2.2 La topographie

Bouleternère est situé à l'extrême ouest de la plaine du Roussillon qui correspond aussi à la basse vallée de la Têt. Les gorges de la Guillaera et le col de Ternère marquent l'entrée dans la moyenne vallée de la Têt et dans le territoire du Conflent.

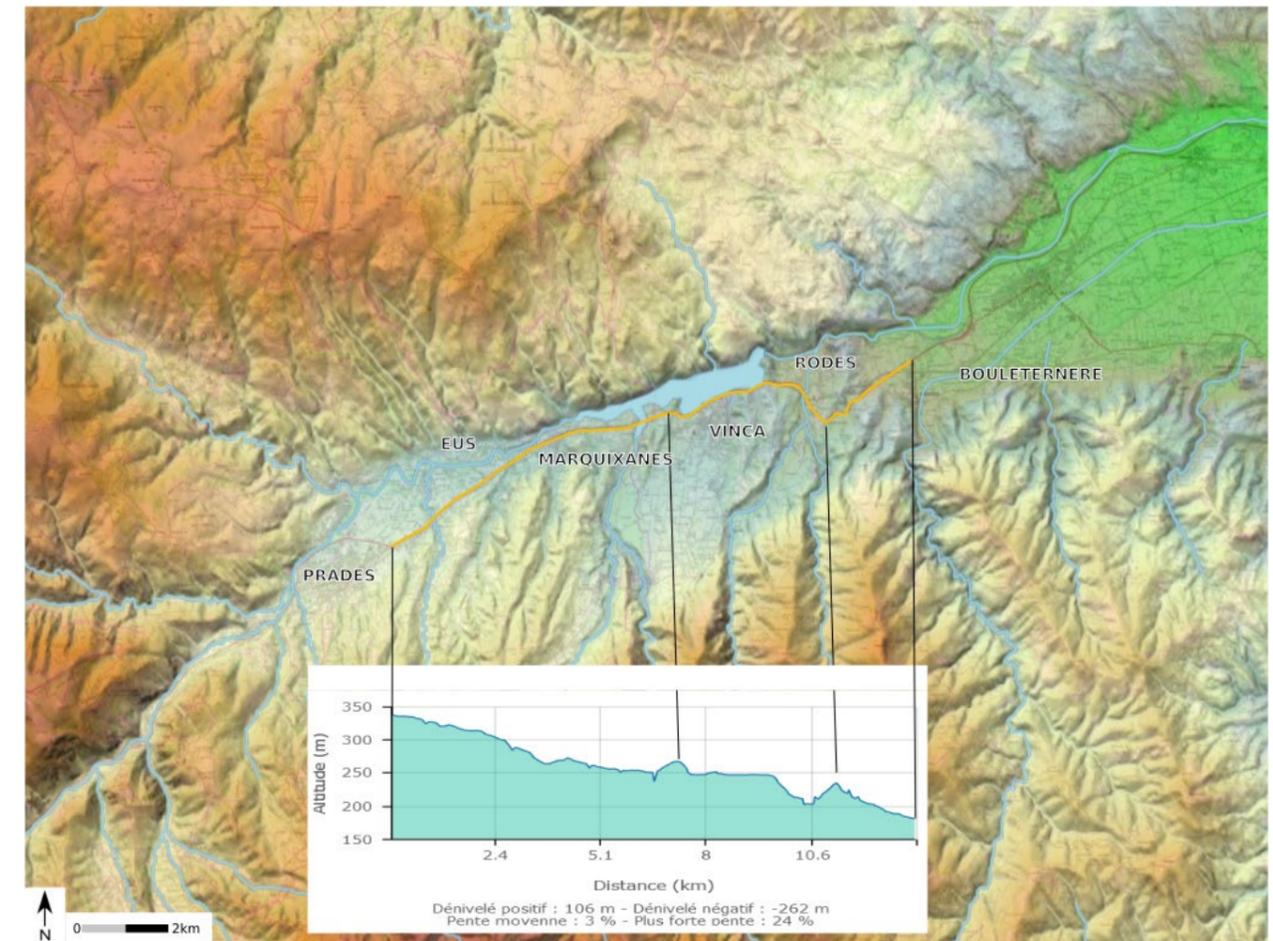


Figure 10 : profil altimétrique de la RN116 entre Bouleternère et Prades (source : géoportail)

Jusqu'à Bouleternère, la RN116 chemine dans la large vallée alluviale de la Têt ; à Bouleternère, la RN116 se trouve à 181 m d'altitude. Le franchissement du col de Ternère, à 233 m d'altitude, sur la commune de Rodès, éloigne la RN116 du fleuve. Entre Vinça et Prades, la RN116 chemine dans la moyenne vallée de la Têt. La RN116 remonte la vallée de la Têt, en rive droite, en pente douce jusqu'à 337 m d'altitude à Prades, selon le profil altimétrique présenté ci-avant.

Les principales fortes pentes sont situées autour du Col de Ternère, en approche du Lac de Vinça et en sortie de Marquixanes.

La déclivité globale du fuseau étudié est de 200m.

### 2.3 La géologie

La section de RN116 étudiée traverse deux types de formations géologiques avec d'est en ouest, la plaine du Roussillon puis le bassin Néogène de Prades.

L'extrémité amont de la plaine du Roussillon se termine au seuil de Ternère, sur la commune de Rodès. Ce secteur de bordure de la plaine du Roussillon est constitué par un remplissage alluvial Pliocène et Quaternaire.

Situé en amont du seuil de Ternère, le bassin Néogène de Prades est principalement localisé sur la rive droite de la Têt. C'est un bassin intra-montagneux constitué d'alluvions du Quaternaire et du Miocène. La RN116, en fond de vallée de la Têt, traverse surtout des formations alluviales, à l'exception du franchissement du col de Ternère où affleurent les formations du Pliocène (p1M, néogène-Pliocène marin, sables fins et argiles bleutées, sables graveleux deltaïques), constituant un relief relativement important (233m).

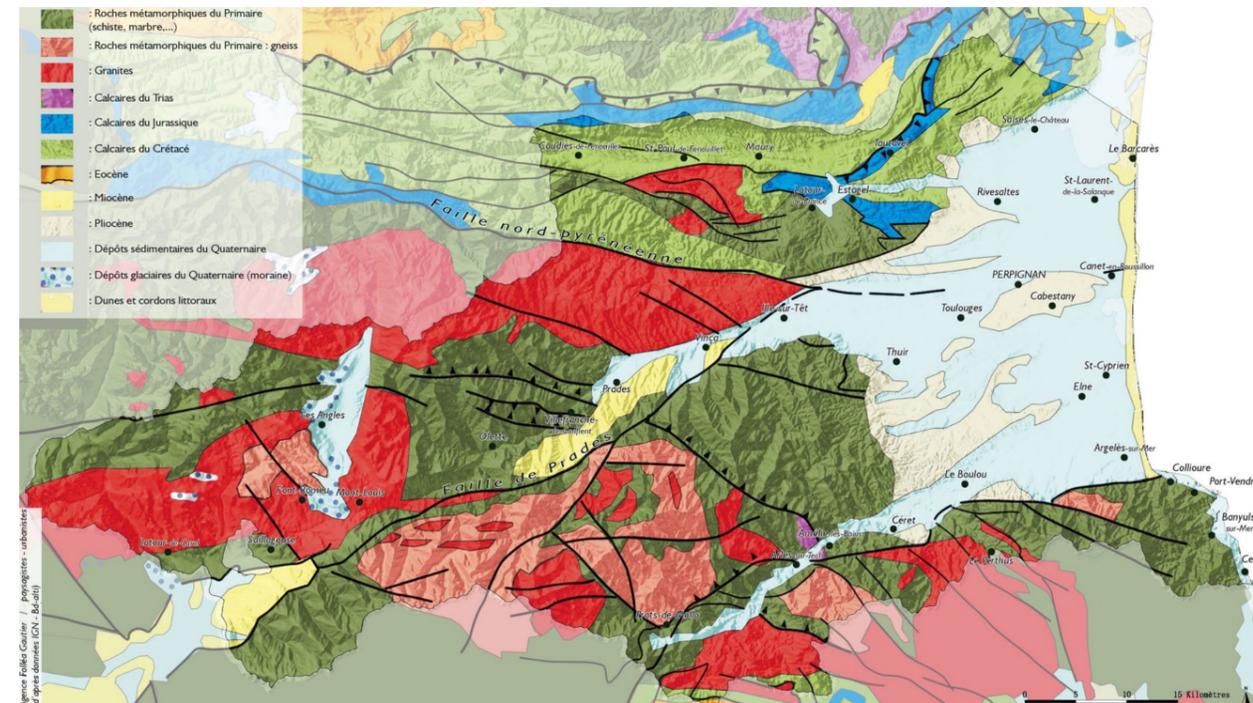
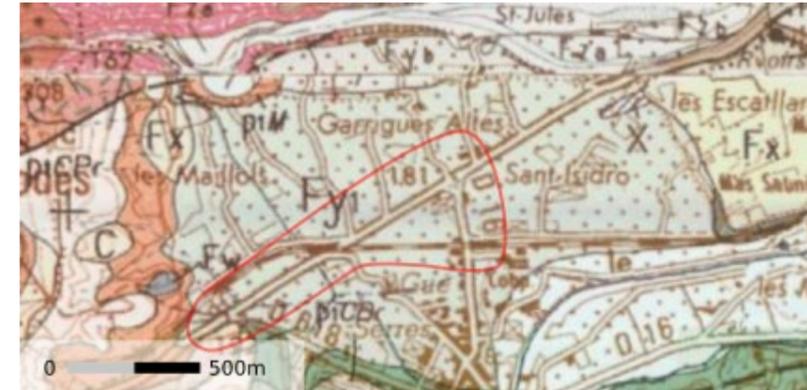


Figure 11 : carte géologique simplifiée des Pyrénées Orientales (source : Atlas des paysages du Languedoc Roussillon)

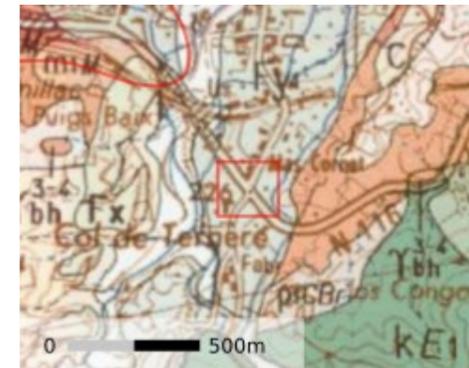
Dans le détail des sections étudiées, les formations lithologiques sont les suivantes :

#### Section 1 Bouleternère :



- des dépôts fluviatiles du Quaternaire, notés Fy1, correspondant à des limons +/- sableux +/- argileux +/- charpentés par des graviers et galets,
- recouvrant le substratum du Pliocène Marin, noté p1M, correspondant à un dépôt continental de sables fins à graveleux +/- limoneux et argiles bleutées.

#### Section 2 Rodès :



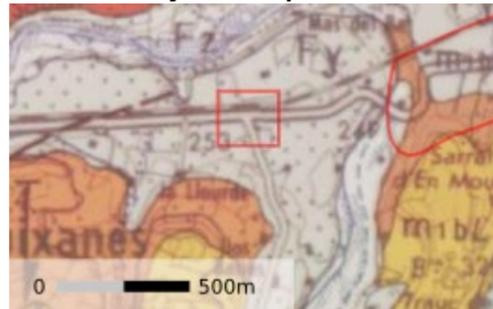
- des dépôts fluviatiles du Quaternaire, notés Fy2, et correspondant à des limons +/- sableux +/- argileux +/- charpentés par des graviers et galets,
- recouvrant le substratum du Pliocène Marin, noté p1M, correspondant à un dépôt continental de sables fins à graveleux +/- limoneux et argiles bleutées,
- ou le substratum de l'Oligo-Miocène, noté m1M, constitués de sable limono argileux marron ocre à galets et à blocs.

#### Section 3 de Rodès à Vinça :



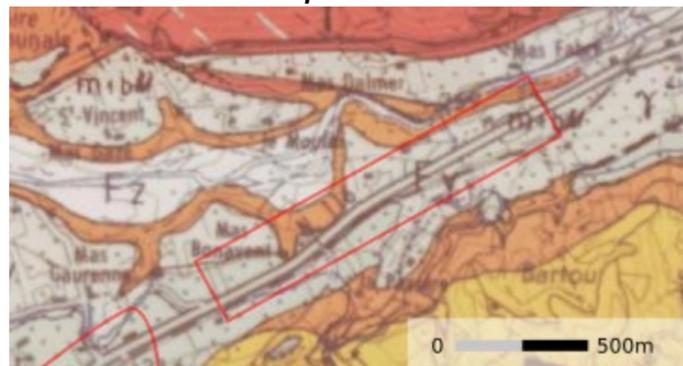
- des dépôts fluviatiles du Quaternaire, notés Fy2, et correspondant à des limons +/- sableux +/- argileux +/- charpentés par des graviers et galets,
- recouvrant le substratum du Pliocène Marin, noté p1M, correspondant à un dépôt continental de sables fins à graveleux +/- limoneux et argiles bleutées,
- ou le substratum de l'Oligo-Miocène, noté m1M, constitués de sable limono argileux marron ocre à galets et à blocs.

**Section 4 Vinça à Marquixanes :**



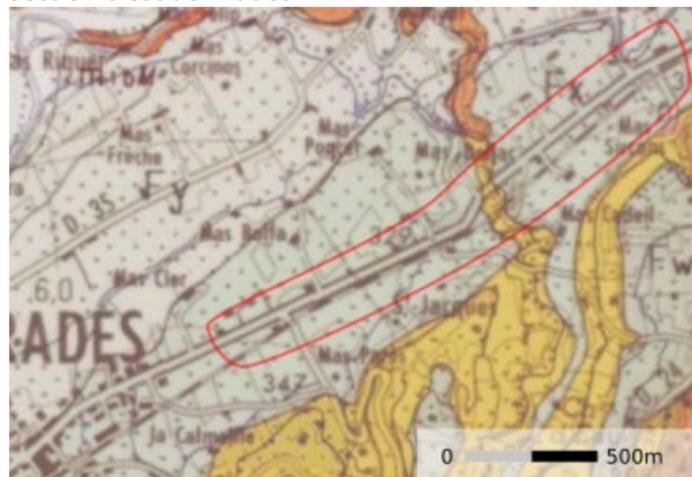
- des dépôts fluviatiles des basses terrasses du Quaternaire, notés Fy, correspondant à des limons +/- sableux +/- argileux +/- charpentés par des graviers et galets,
- recouvrant le substratum de l'Oligo-Miocène, notés m1M, terrains continentaux constitués de sable limono argileux marron ocre à galets et blocs.

**Section 5 Ouest de Marquixanes :**



- des dépôts fluviatiles des basses terrasses du Quaternaire, notés Fy, correspondant à des limons +/- sableux +/- argileux +/- charpentés par des graviers et galets,
- recouvrant le substratum de l'Aquitaniens-Burdigaliens inférieur, note m1bM, appelé « Formation de Marquixanes » et constitué d'une série de sables argileux (arkose) à galets et blocs de granite essentiellement.

**Section 6 est de Prades :**



- des dépôts fluviatiles des basses terrasses du Quaternaire, notés Fy, correspondant à des limons +/- sableux +/- argileux +/- charpentés par des graviers et galets,
- recouvrant le substratum du Miocène inférieur, noté m1BE, constitué de sables grossiers à niveau de conglomérats à blocs de gneiss.

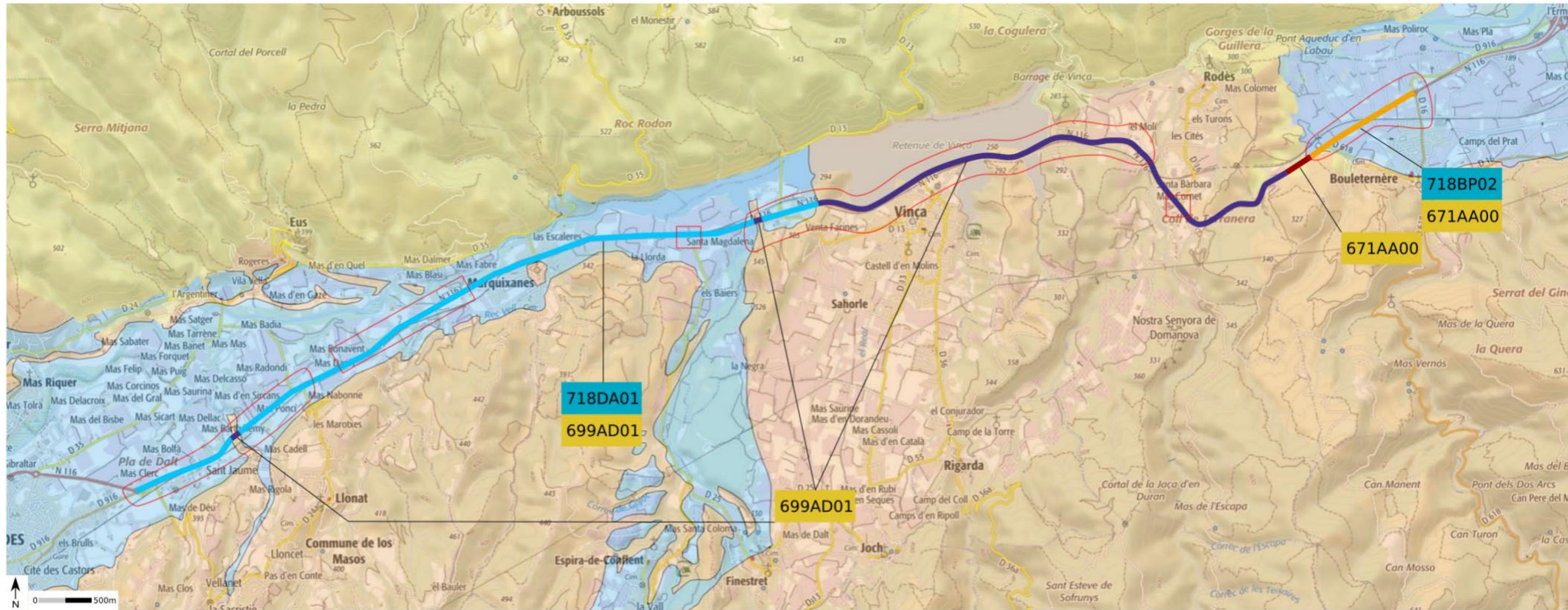
**Ce qu'il faut retenir :**

Hormis le franchissement du col de Ternère et l'entrée de Vinça, la RN116 serpente dans la vallée alluviale de la Têt sur des dépôts fluviatiles des basses terrasses du Quaternaire.

## 2.4 Les eaux

### 2.4.1 Les eaux souterraines

Le fuseau d'étude recoupe plusieurs masses d'eaux souterraines figurant sur la carte ci-après.



	BD LISA	Correspondance avec la masse d'eau du SDAGE
niveau 1	718DA01 - Alluvions du Conflent	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de la Têt et de l'Agly (FRDG615)
niveau 2	699AD01 - Schistes du bassin versant de la Têt	

	BD LISA	Correspondance masse d'eau du SDAGE
niveau 1	718BP02 - Alluvions récentes de la Têt	Alluvions quaternaires du Roussillon (FRDG351)
niveau 2	671AA00 - Sables et argiles pliocènes du Roussillon	Multicouche pliocène du Roussillon (FRDG243)

Figure 12 : entités hydrogéologiques en présence au droit de la section de RN116 étudiée (source : Infoterre et BD LISA)

**A Bouleternère**, la RN116 est située au-dessus de deux entités hydrogéologiques qui sont également répertoriées en deux masses d'eau souterraines du SDAGE :

	BD LISA <sup>1</sup>	Correspondance masse d'eau du SDAGE
niveau 1	718BP02 - Alluvions récentes de la Têt Unité aquifère ; milieu poreux ; entité hydrogéologique à nappe libre ; domaine alluvial	Alluvions quaternaires du Roussillon (FRDG351)
niveau 2	671AA00 - Sables et argiles pliocènes du Roussillon Unité semi-perméable ; milieu poreux ; entité hydrogéologique à nappe captive ; domaine sédimentaire	Multicouche pliocène du Roussillon (FRDG243)

**Dans la montée vers le col de Ternère**, seule l'entité hydrogéologique de niveau 2, dite « 671AA00 Sables et argiles pliocènes du Roussillon » est présente ; le relief interdit toute formation de nappe superficielle dans ce secteur.

La commune de Bouleternère se trouve à l'extrémité ouest de l'aquifère de la plaine du Roussillon. Celle-ci est constituée de deux nappes superposées (cf figure ci-après) :

- A quelques mètres de la surface, dans les alluvions des cours d'eau, se trouvent les nappes du Quaternaire : alluvions quaternaires du Roussillon (FRDG351) dont les alluvions récentes de la Têt (718BP02)
- Situés dans des terrains plus profond et jusque 200 m de profondeur se trouvent les nappes du Pliocène : multicouche pliocène du Roussillon (FRDG243) dont les sables et argiles pliocènes du Roussillon (671AA00)

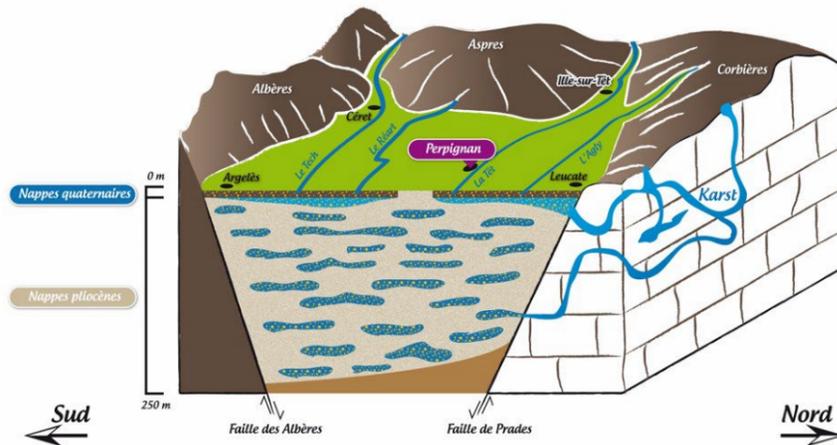


Figure 13 : coupe simplifiée de l'aquifère de la plaine du Roussillon (source : [www.nappes-roussillon.fr](http://www.nappes-roussillon.fr))

**Les alluvions quaternaires du Roussillon (FRDG351)**, formations alluviales plus ou moins récentes, proviennent des différents cours d'eau : Agly, Têt, Réart, Tech, et ont une épaisseur comprise entre 0 et 30 m (profondeur maximale atteinte sur la bordure littorale).

La recharge s'effectue essentiellement par la pluie sur les zones d'affleurement, par les cours d'eau et les réseaux de canaux d'irrigation. Au droit du fuseau d'étude de la RN116, la nappe est libre. Elle n'est pas protégée en surface et est donc vulnérable aux pollutions.

Le SDAGE indique un bon état chimique et quantitatif de cette masse d'eau. L'objectif de bon état de la masse d'eau était atteint dès 2015. Toutefois, sur l'ensemble de la nappe, et sur la période 2006-2011, une quarantaine de points de surveillance de la nappe indiquent une pollution aux nitrates et aux pesticides. Par conséquent, le risque de non atteinte du bon état environnemental (RNABE) est fort pour 2021. Les pressions à traiter pour atteindre le bon état environnemental sont les pollutions diffuses par les nutriments et par les pesticides (pollution d'origine agricole pour l'essentiel).

La nappe est concernée par une Zone de Répartition des Eaux, « ZRE des aquifères des alluvions Quaternaires du Roussillon - Arrêté n° 2010099-05 du 9 avril 2010 »<sup>2</sup>.

**La masse d'eau « multicouche pliocène du Roussillon » (FRDG243)** est une masse d'eau à dominante sédimentaire non alluviale, à écoulement entièrement captif. Elle est située sous couverture de la masse d'eau « alluvions quaternaires du Roussillon » (FRDG351), ce qui lui assure une protection efficace vis-à-vis des pollutions de surface, mais ce qui limite fortement la recharge par infiltration.

En effet, l'infiltration des eaux de pluie n'est pas suffisante pour alimenter cette nappe profonde. D'autres types d'alimentation existent :

- sur la partie amont de la plaine, entre Bouleternère et Saint Féliu d'Amont notamment, la Têt et sa nappe quaternaire s'infiltrent en partie dans les horizons pliocènes ;
- les massifs périphériques, et en particulier le karst des Corbières sur la partie nord de la plaine, permettent une réalimentation importante des nappes pliocènes.

L'état chimique est bon ; en revanche, l'état quantitatif est médiocre du fait d'un déséquilibre entre prélèvements et recharge, et le risque d'intrusions salines en frange littorale. Par conséquent, le risque de non atteinte du bon état environnemental est fort pour 2021. Les pressions à traiter pour atteindre le bon état environnemental sont les pollutions diffuses par les nutriments et par les pesticides (pollution d'origine agricole pour l'essentiel) et les prélèvements dans la nappe.

Cette nappe est également concernée par une Zone de Répartition des Eaux, « ZRE aquifère pliocène du Roussillon - Arrêté n° 2010172-0015 du 21 juin 2010 ».

<sup>1</sup> BD LISA : Base de Donnée des Limites des Systèmes Aquifères. Cette base de donnée classe le sous-sol en entités hydrogéologiques qui sont décrites selon différentes propriétés : aquifère ou imperméable, écoulements libres ou captifs, milieu poreux, fracturé, karstique...

<sup>2</sup> Une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins.

**Depuis le Col de Ternère jusqu'à Prades**, la RN116 pénètre dans le Conflent et se trouve au-dessus de l'entité hydrogéologique « schistes du bassin versant de la Têt ». Dès que l'on se trouve à proximité des cours d'eau, une nappe alluviale est présente : la nappe alluviale du Conflent (718DA01). Une entité complémentaire alluvionnaire est également citée dans la BD Lisa mais ses caractéristiques ne sont pas décrites.

	BD LISA	Correspondance avec la masse d'eau du SDAGE
entité complémentaire alluvionnaire	760AC17 - Formations miocènes du Conflent	Domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de la Têt et de l'Agly (FRDG615)
niveau 1	718DA01 - Alluvions du Conflent Unité aquifère ; milieu poreux ; entité hydrogéologique à nappe libre ; domaine alluvial	
niveau 2	699AD01 - Schistes du bassin versant de la Têt Unité imperméable ; milieu poreux ; entité hydrogéologique à nappe libre ; domaine intensément plissés de montagne	

**Le domaine plissé Pyrénées axiales dans le BV de la Têt et de l'Agly (FRDG615)** est une formation affleurante du socle, qui n'est aquifère qu'au niveau des zones altérées. Les alluvions épaisses d'une dizaine de mètres sont constituées de sable, graviers et galets. La recharge se fait par la pluie essentiellement et éventuellement par les cours d'eau pour les alluvions.

Il y a de très nombreuses petites sources à faible débit qui drainent les aquifères constitués par les zones d'altération ou de fissuration.

Les vitesses de propagation des polluants sont lentes, même en milieu fissuré ou altéré.

La zone non saturée est de très faible épaisseur et n'assure donc pas de protection efficace pour les différents aquifères même si sa perméabilité est faible ( $10^{-8}$  environ). Les aquifères sont donc vulnérables.

La ressource est utilisée pour l'alimentation en eau potable, mais aussi pour un usage industriel et l'irrigation. Cette masse d'eau est en bon état du point de vue chimique et quantitatif. L'objectif de bon état de la masse d'eau était atteint dès 2015. Il n'y a pas de risque de non atteinte du bon état environnemental pour 2021.

**Ce qu'il faut retenir :**

Les différentes nappes souterraines présentes sont toutes vulnérables aux pollution de surface. Elles sont utilisées pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation agricole. Deux font l'objet de mesures pour atteindre le bon état qualitatif et quantitatif.

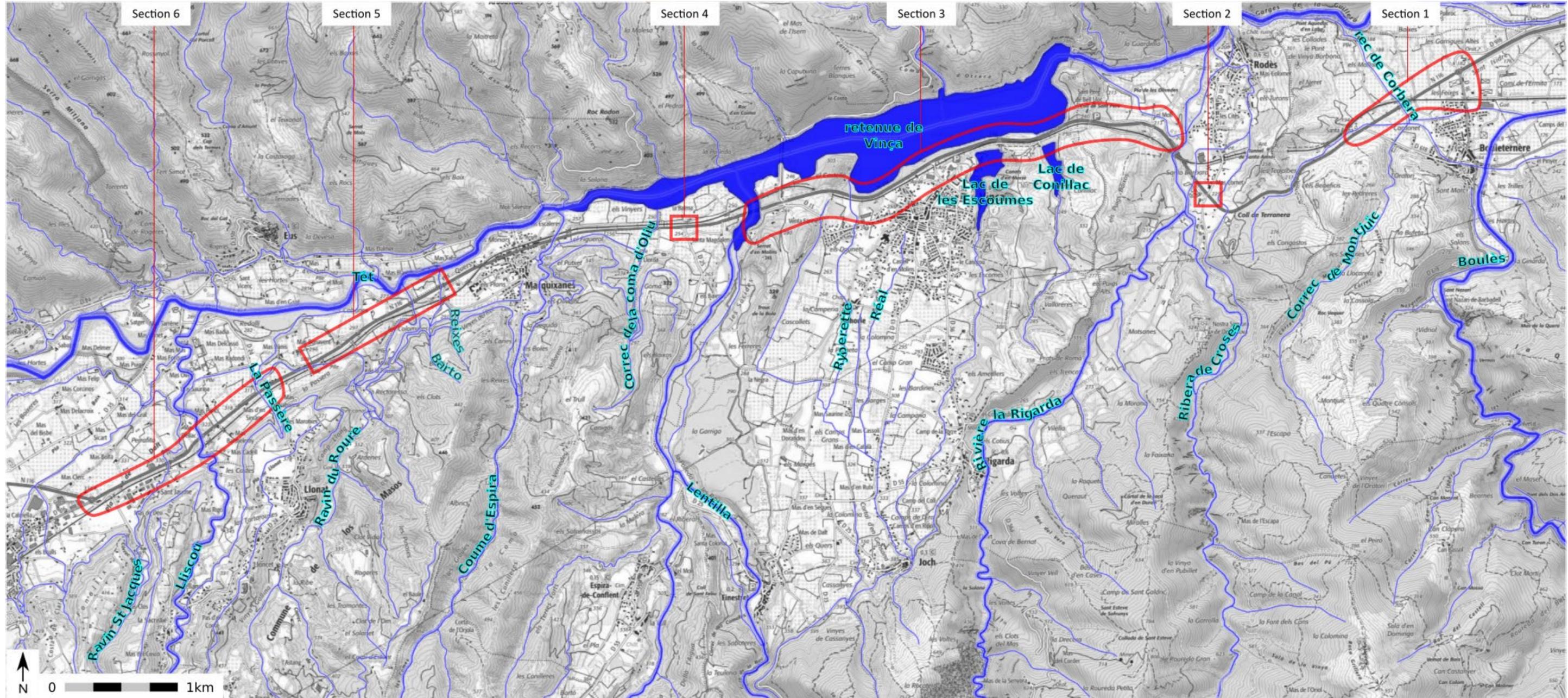


Figure 14 : cours d'eau interceptés par la RN116

## 2.4.2 Les eaux de surface

### 2.4.2.1 Cours d'eau et retenues d'eau

La section de RN116 étudiée chemine en fond de vallée, en rive droite de la Têt. Tous les cours d'eau interceptés sont des affluents rive droite de la Têt. La RN116 longe ou franchit des canaux d'irrigation dans les secteurs agricoles (Bouleternère, Marquixanes, Eus). Des ouvrages de franchissement sont présents sous la voie actuelle.

Le long de la section de RN116 étudiée, les bassins versants interceptés sont d'est en ouest (de Bouleternère vers Prades et donc d'aval en amont) :

- commune de Bouleternère : affluent du Correc de Montjuïc,
- commune de Rodès : Rivière de Rigarda (ou Ribera de Crosès ou Riufagès (dénomination locale))
- commune de Vinça :
  - o Ruisseau alimentant le lac de Conillac
  - o Ruisseau des Escoumes, alimentant le lac des Escoumes
  - o Ruisseau le Réal
  - o la Ryberette, ruisseau venant de Sahorle
  - o La Lentilla
- limite communale entre Marquixanes et Vinça : le Correc de la Coma de l'Oliu
- commune de Marquixanes :
  - o la Coume d'Espira (ou Correc de la Coma)
  - o Ru Barto et Reixes (ou Correc d'els Quers)
- limite communale entre Eus et Marquixanes : le ravin du Roure (ou Correc del Forn)
- commune d'Eus : le ruisseau de la Passère
- limite communale entre Prades et Eus : le Lisco (ou Lliscou)
- commune de Prades : le ravin St Jacques.

Les bassins versants interceptés varient de quelques hectares à des milliers d'hectare (le Lisco, la Lentilla, la Rigarda). L'occupation des sols de ces bassins versants est marquée essentiellement par des zones boisées (forêts de feuillus principalement en amont des bassins versants) et des zones cultivées en aval (vergers, vignes). La nature des terrains est globalement de type sablo-argileux, ce qui conduit à des débits de pointe de crues relativement élevés, avec des régimes de type torrentiel et un fort potentiel de charriage de matériaux du fond (galets).

Durant la période d'étiage, de nombreux cours d'eau ont un débit très faible voire nul.

La RN116 longe la retenue de Vinça (177ha, 24,5Mm<sup>3</sup>), qui a une double fonction d'écroulement des crues de la Têt et réservoir d'eau en période d'étiage.

La digue des Pountets, haute de 25 m, sur laquelle passent la RN116 et la voie ferrée, sépare la retenue de Vinça de deux lacs :

- Le lac des Escoumes (11 ha, 1Mm<sup>3</sup>), alimenté par le ruisseau des Escoumes, a un niveau constant ; il constitue un lieu de loisirs touristiques et nautiques.
- Le lac de Conillac est le réceptacle d'un bassin versant naturel de 127ha. Plus naturel, il présente des périodes d'assecs.

Dans le détail des sections objet d'aménagements routiers, seules les sections 1, 3, 5 et 6 interceptent des cours d'eau et canaux d'irrigation.

Dans les secteurs de plaines agricoles, les cours d'eau connaissent des périodes d'assecs alors que le chevelu du réseau d'irrigation est toujours en eau.

C'est le cas dans la section 1 à Bouleternère, où la RN116 franchit un chenal d'irrigation (Rec de Corbera) et un affluent du Correc de Montjuïc, lui-même affluent du Boulès. Cet affluent est canalisé le long de la RN et sert de fossé routier.



Figure 15 : cours d'eau de la section 1 : rec de Corbera au sud de la RN116 et affluent du Correc de Montjuïc canalisé le long de la RN

La section 3 (créneaux de dépassement de Vinça), section la plus longue s'étend depuis la Rigarda jusqu'à la Lentilla et intercepte quatre cours d'eau artificialisés (exutoires des lacs et cours d'eau canalisés dans la plaine agricole utilisés dans le réseau d'irrigation).



Figure 16 : réservoir de Vinça



Figure 17 : la Lentilla et sa ripisylve depuis l'ouvrage de la RN116

La déviation de Marquixanes intercepte un cours d'eau : la Coume d'Espira.

La section 5 intercepte 2 cours d'eau (ruisseau de Reixes et Barto (ou Correc d'els Quers), et ravin du Roure). Les bassins versants interceptés par la RN116 sont de taille très différentes : réduit à environ 35ha pour les ruisseaux de Reixes et Barto, alors que celui du ravin du Roure est d'environ 600ha. Le ravin du Roure a un linéaire d'environ 7 km et prend sa source dans la commune de Clara-Villerach au Coll del Forn, à 700m d'altitude.



Figure 18 : ruisseau de Reixes et Barto (ou correc d'els Quers) et ravin du Roure

Enfin, la section 6 intercepte trois cours d'eau (la Passère, le Lisco et le ravin de St Jacques).

Le bassin versant de la Passère intercepté par la RN116 est d'environ 16ha, celui du Lisco est d'environ 900ha et celui du ravin de St Jacques d'environ 250ha (source à 750m d'altitude).

Le Lisco (ou Lliscou) est un cours d'eau naturel non navigable de 11,31 km. Il prend sa source dans la commune de Clara-Villerach à 1100m d'altitude, et se jette dans La Têt au niveau de la commune de Eus.



Figure 19 : Ruisseau de la Passère, le Lliscou et ravin de St Jacques

#### 2.4.2.2 Qualité des eaux

Seule la Têt fait l'objet d'un suivi de la qualité des eaux. A Marquixanes, en 2020, la Têt présente un bon état écologique et chimique, après une période de 3 ans où une dégradation de l'état chimique était constatée (2015 à 2017).

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Physico-chimie</b>								
Bilan de l'oxygène	TBE							
Température	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	BE
Nutriments azotés	TBE	BE						
Nutriments phosphorés	BE							
Acidification	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	BE							
<b>Biologie</b>								
Invertébrés benthiques	TBE							
Diatomées	BE	MOY	MOY	BE	BE	BE	BE	BE
Macrophytes	TBE	TBE	TBE	TBE	TBE	BE	BE	BE
Poissons	BE							
Hydromorphologie								
Pressions Hydromorphologiques								
Etat écologique	BE	MOY	MOY	BE	BE	BE	BE	BE
Potentiel écologique								
<b>ETAT CHIMIQUE</b>	BE	BE	BE	MAUV	MAUV	MAUV	BE	BE

Figure 20 : qualité des eaux de la têt à Marquixanes

Les bassins versants des cours d'eau interceptés étant majoritairement peu artificialisés, la qualité de l'eau des différents affluents interceptés est supposée en bon état (écologique et chimique).

La retenue de Vinça fait également l'objet d'une surveillance de la qualité de ses eaux (suivi 2018) :

état des éléments physico-chimiques généraux	état des polluants spécifiques de l'état écologique	état des éléments biologiques	potentiel écologique des plans d'eau anthropiques
TB	B	MOY	MOY

Le classement final est moyen du fait de l'état altéré pour l'indicateur « phytoplancton ».

D'autre part, parmi les cours d'eau franchis par la RN116, le Lisco et la Rigarda sont classés en liste 1 au titre du 1° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Cela signifie qu'il s'agit de cours d'eau en très bon état écologique, nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins (Alose, Lamproie marine et Anguille sur le bassin Rhône-Méditerranée). L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques (et non fragmentation des corridors écologiques fonctionnels).

D'autre part, le diagnostic écologique précise que les cours d'eau traversés constituent des corridors écologiques (trame bleue). En outre, la Têt et certains affluents (le Lisco, le ravin de Roure, la Lentilla) accueillent des populations de loutre, espèce protégée.

***Ce qu'il faut retenir :***

Le fuseau d'étude intercepte de nombreux cours d'eau en bon état écologique, support de la trame bleue.

Les aménagements de la RN116 doivent prendre en compte l'objectif de protection de la ressource aquatique et ne pas être source de pollution des eaux.

### 2.4.3 Les usages de l'eau

#### 2.4.3.1 Les captages d'alimentation en eau potable

Plusieurs captages d'alimentation en eau potable sont présents à proximité de la RN116 (cf carte ci-dessous).

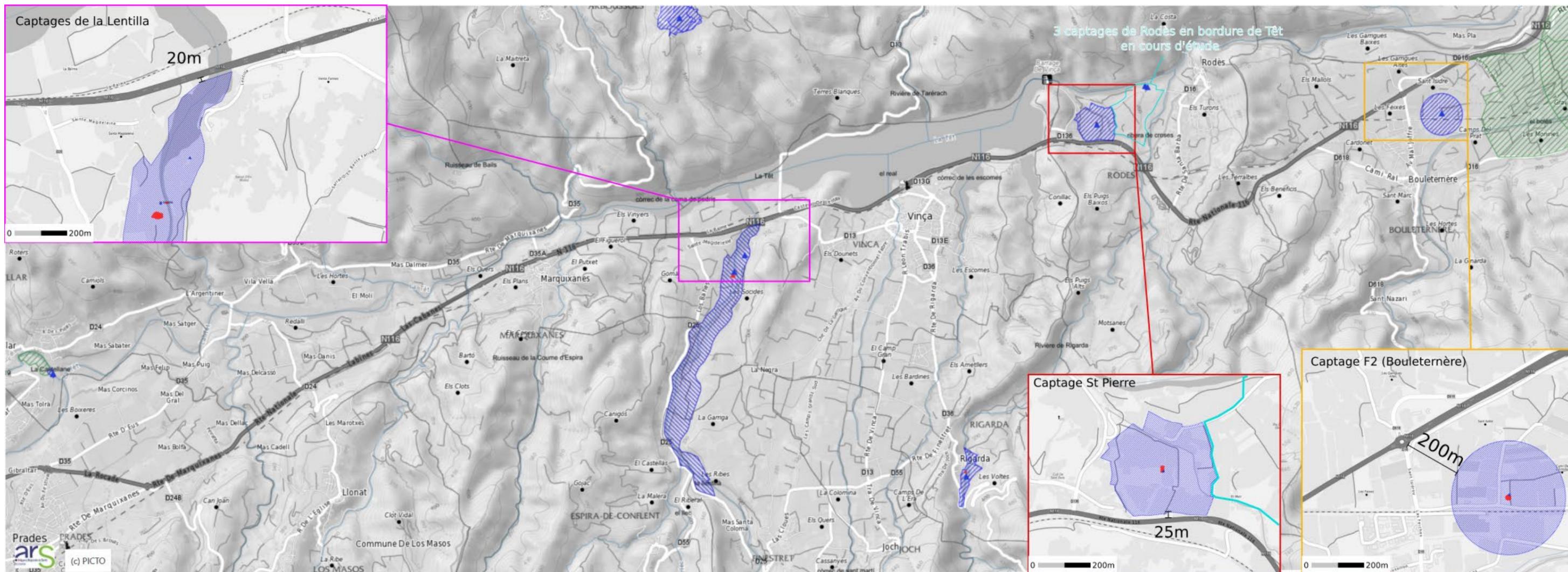


Figure 21 : localisation des captages AEP au droit du fuseau d'étude (source : ARS Occitanie)

Les captages pour l'alimentation en eau potable les plus proches de la RN116 sont les suivants :

- **le forage St Pierre, sur la commune de Rodès, en aval immédiat de la RN116 (à 260m)** et qui bénéficie d'un **périmètre de protection rapproché qui vient jusqu'en bordure de RN116**. Il s'agit d'un des 4 forages pour l'alimentation en eau potable de la commune de Rodès, les autres étant situés en rive droite de la Têt (enquête publique pour déclarer d'utilité publique ces forages en cours ; périmètres non intégrés à la base de données de l'ARS et reportés approximativement suite aux échanges avec l'ARS). Le forage de St Pierre dispose déjà d'une servitude d'utilité publique dans le PLU.

- la nappe phréatique de la Lentilla est exploitée pour l'alimentation en eau potable des communes de Vinça, Rigarda et Joch, via deux ouvrages :
  - o Le puits Serrat del Mouli localisé en rive droite de la Lentilla, à une distance de 350 m en amont de la RN116 actuelle. Il exploite sa nappe d'accompagnement à une profondeur de 8 mètres.
  - o Le drain de la Lentilla localisé à environ 90 m en amont du puits est constitué par un forage de 9 m de profondeur associé à un drain d'une trentaine de mètres de long positionné en travers du lit de la Lentilla. **Le périmètre de protection rapproché** est constitué par le lit majeur de la Lentilla sur une longueur de 2,2 km et **vient jusqu'en bordure amont de la RN116**.

- la nappe d'accompagnement du Boulès est exploitée par un Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau potable de quatre communes (Bouleternère, Corbère-les-Cabanes, Corbère-le-Château et Saint-Michel-de-Llotes). L'eau potable pour ces quatre communes provient d'un seul forage (F2, dit de "l'Ermite" ou de "San Isidro") localisé au nord-est du village de Bouleternère, à une distance de 400 m en amont de la RN 116. Son périmètre de protection rapproché est constitué par un cercle de 200m de rayon autour du captage, qui ne concerne pas la RN116 (éloigné de 200m du giratoire d'entrée de Bouleternère).

A proximité immédiate de la RN116, on note plusieurs autres ouvrages de prélèvement des eaux dans les nappes souterraines ; ces ouvrages privés ne font pas l'objet de périmètres de protection des captages :

- à Rodès, le puits du Moulin dessert uniquement le hameau du Moulin (2 habitations). Il est implanté en aval immédiat du hameau et à 250 m en contrebas de la RN116 actuelle. Il n'alimenterait plus les habitations depuis 2005 lorsque ce hameau a été raccordé au réseau public de Rodès (source : communication ARS).
- à Marquixanes, les puits de Los Monas et de la cave coopérative, situés respectivement en rive droite de la Têt et le long de la voie ferrée, ne sont plus utilisés mais sont proches de la RN116. Leur exploitation est définitivement abandonnée.

**Ce qu'il faut retenir :**

Les eaux souterraines sont vulnérables car elles proviennent de nappes superficielles et/ou vulnérables et sont utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Bien que le tracé de la RN116 n'intercepte aucun périmètre de protection des captages, il est nécessaire de protéger la ressource aquatique.

**2.4.3.2 Autres usages**

La vallée agricole (arboriculture dominante) nécessite des besoins en irrigation. Deux systèmes d'irrigation différents sont utilisés :

- Le système gravitaire, système d'irrigation ancestral de la vallée, qui fonctionne avec un réseau très dense de petits canaux desservant les parcelles.
- L'irrigation sous pression composé d'un réseau collectif enterré réalisé par les ASA complété par un équipement individuel à la parcelle.

La RN116 traverse les périmètres des associations syndicales autorisées (ASA) suivantes :

**Section 1:**

- ASA du canal de Corbère
- ASA Sainte Anne

**Section 2:**

- ASA du canal de Corbère

**Section 3:**

- ASA du canal de la Plaine la Lentilla

**Section 4:**

- ASA canal de Branche nouvelle Marquixanes
- Union Prades - Eus - Marquixanes

**Section 5:**

- ASA du canal d'Eus et Marquixanes
- ASA canal de branche ancienne Marquixanes, canaux Red de Dalt et Rec de Baix de Prades
- Union Prades - Eus - Marquixanes

**Section 6:**

- ASA canal de branche ancienne Marquixanes, canaux Red de Dalt et Rec de Baix de Prades
- Union Prades - Eus - Marquixanes

La RN116 est souvent bordée de canaux d'irrigation. Lorsqu'il n'y a pas de système d'assainissement pluvial de la plate-forme routière, les eaux de ruissellement se mélangent aux eaux des canaux d'irrigation.

La pêche est pratiquée dans la Têt et la retenue de Vinça, toutes deux classées en première catégorie piscicole. Le Lac des Escoumes est en deuxième catégorie piscicole. Une AAPPMA est présente dans le secteur de Vinça.

Les activités nautiques sont pratiquées sur la Têt, la retenue de Vinça et le lac des Escourmes :

- activités d'eaux vives sur la Têt : rafting, canoë-kayak, hydrospeed...
- voile et baignade sur les lacs.

**2.4.4 Contexte institutionnel**

Le fuseau d'étude est inclus dans un territoire où la ressource aquatique fait l'objet de mesures de protection, listées dans des documents opposables : SDAGE Rhône Méditerranée, SAGE nappe souterraine, contrat de rivière de la Têt.

Les grands objectifs de ces schémas sont listés ci-après. Tout projet d'aménagement susceptible de toucher la ressource aquatique doit être compatible avec ces textes.

**2.4.4.1 Le SDAGE**

Le SDAGE 2022-2027 est en vigueur depuis le 21 mars 2022. Pour le bassin Rhône-Méditerranée, les orientations fondamentales sont les suivantes :

0. s'adapter au changement climatique ;
1. Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
2. Concrétiser la mise en œuvre du principe de non- dégradation des milieux aquatiques ;
3. Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;
4. Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
5. Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé ;
6. Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides ;
7. Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
8. Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Le SDAGE 2022-2027 poursuit les objectifs du SDAGE 2016-2021. Il présente toutefois des évolutions pour renforcer son efficacité et intégrer l'actualisation des enjeux du bassin Rhône-Méditerranée.

#### 2.4.4.2 Le SAGE Nappes plio-quadernaires de la plaine du Roussillon

Ce SAGE porte sur les eaux souterraines de la plaine du Roussillon ; seule la commune de Bouleternère est concernée dans l'aire d'étude. Il est approuvé depuis le 3 avril 2020. Il est porté par le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon.

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

1. restauration et préservation de l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages
2. restauration et préservation de la qualité des nappes profondes et superficielles, pour tous les usages, et prioritairement pour l'alimentation en eau potable
3. amélioration de la connaissance et de la gestion des points de prélèvements et des volumes associés
4. communication et sensibilisation aux enjeux des nappes
5. instauration d'une vision globale de toutes les ressources à l'échelle de la plaine du Roussillon, et intégration du lien à l'aménagement du territoire

#### 2.4.4.3 Contrat de rivière Têt-Boudigou 2017-2021

Porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT), le contrat de rivière Têt-Boudigou a été signé en juillet 2018. Il concerne la quasi-totalité du bassin versant de la Têt (à l'exclusion de quelques communes du haut du bassin versant et la partie espagnole).

Le contrat vise à répondre aux différents enjeux observés sur la rivière et a défini quatre volets d'intervention :

- Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants (renaturation de cours d'eau)
- Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles (amélioration des capacités d'assainissement des communes)
- Volet 3 : améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles (programmation PGRE compromise suite aux crues du 1<sup>er</sup> semestre 2020 ayant endommagé de nombreux canaux d'irrigation – investissements lourds et d'urgence nécessaires)
- Volet 4 : animer, fédérer, communiquer et sensibiliser.

#### 2.4.4.4 Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Têt

##### **Ce qu'il faut retenir :**

Le fuseau d'étude traverse des territoires objets de plans de gestion visant à retrouver l'équilibre quantitatif et qualitatif des eaux. Tout aménagement routier doit donc veiller à maintenir les fonctionnalités naturelles des bassins versants interceptés, sans aggraver le risque d'inondation, et préserver la qualité des eaux.

## 2.5 Les risques naturels et technologiques

Le fuseau d'étude est situé sur des communes soumises à de nombreux risques naturels. Les six communes traversées sont soumises aux risques suivants :

- Feu de forêt
- Inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau ou par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Mouvement de terrain : Eboulement, chutes de pierres et de blocs ; glissement de terrain
- Rupture de barrage (barrage de Vinça)
- Séisme : zone de sismicité 3, risque modéré
- Transport de marchandises dangereuses (RN116).

### 2.5.1 Le risque inondation

Les six communes traversées sont soumises au risque inondation :

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau (Têt et Boulès)
- Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau (affluents rive droite de la Têt).

Les zones inondables des cours d'eau des Pyrénées Orientales sont cartographiées dans l'Atlas des Zones Inondables de la Têt qui constitue un porter-à-connaissance sur ce risque (cartographie ci-après). L'Atlas des Zones Inondables a été réalisé par approche hydrogéomorphologique, par le bureau d'études GINGER (2008).

Les sections 1, 3, 5 et 6, et la déviation de Marquixanes, sont concernées par le risque inondation au droit des affluents de la Têt.

Sur les communes de Marquixanes et Eus, la RN116 constitue la limite sud de la zone inondable de la Têt.

La zone d'étude est en dehors du Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation Perpignan/St Cyprien ; la commune la plus en amont du TRI est Ille-sur-Têt. Toutefois, le périmètre du TRI n'est pas le périmètre de gestion : la réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI est programmée sur un territoire plus large, qui est celui de la stratégie locale.

#### 2.5.1.1 Le SLGRI

Les communes de Bouleternère à Prades sont incluses dans le périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) de la Têt et du Boudigou, dont le 1<sup>er</sup> cycle s'étend sur la période 2015-2021 et à vocation à être poursuivie sur la période 2022-2027. La SLGRI est un outil de planification locale.

La SLGRI est déclinée sous forme de Grands Objectifs (GO) :

- GO1 : Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation,
- GO2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques,

- GO3 : Améliorer la résilience des territoires exposés.

Enfin, deux objectifs transversaux viennent compléter la stratégie :

- GO4 : Organiser les acteurs et les compétences,
- GO5 : Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

### 2.5.1.2 Le PAPI Têt

Créés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque portée par un partenariat réunissant services de l'Etat, Conseil Départemental, Région et acteurs locaux. Le PAPI est l'outil contractuel et financier entre l'Etat et les collectivités permettant de mener une stratégie de prévention des inondations sur le bassin de la Têt et d'appliquer la SLGRI.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT) a porté un PAPI sur la période 2013-2017 qui a fait l'objet d'un avenant sur la période 2018-2019.

Le programme d'études préalable au 2<sup>ème</sup> PAPI de la Têt (appelé jusqu'ici « PAPI d'intention ») a été labellisé en novembre 2020 sur une période de 2 ans, sur la période 2021-2023. Il est destiné à la mise en œuvre d'actions et d'études pour améliorer la connaissance du risque sur le bassin versant afin d'élaborer une stratégie assortie d'un programme d'actions et de travaux qui seront à définir, estimer et justifier dans le cadre du futur PAPI complet de la Têt.

Le programme est constitué de 23 actions réparties sur 7 axes de travail :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 : actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Ce programme a été réalisé en concertation avec les acteurs locaux. Il a vocation à s'articuler avec les autres politiques de gestion du territoire et en particulier les politiques de gestion de milieux et fait intervenir à ce titre diverses maîtrises d'ouvrage.

Les actions menées dans le cadre du PAPI sont coordonnées par le SMBVT.

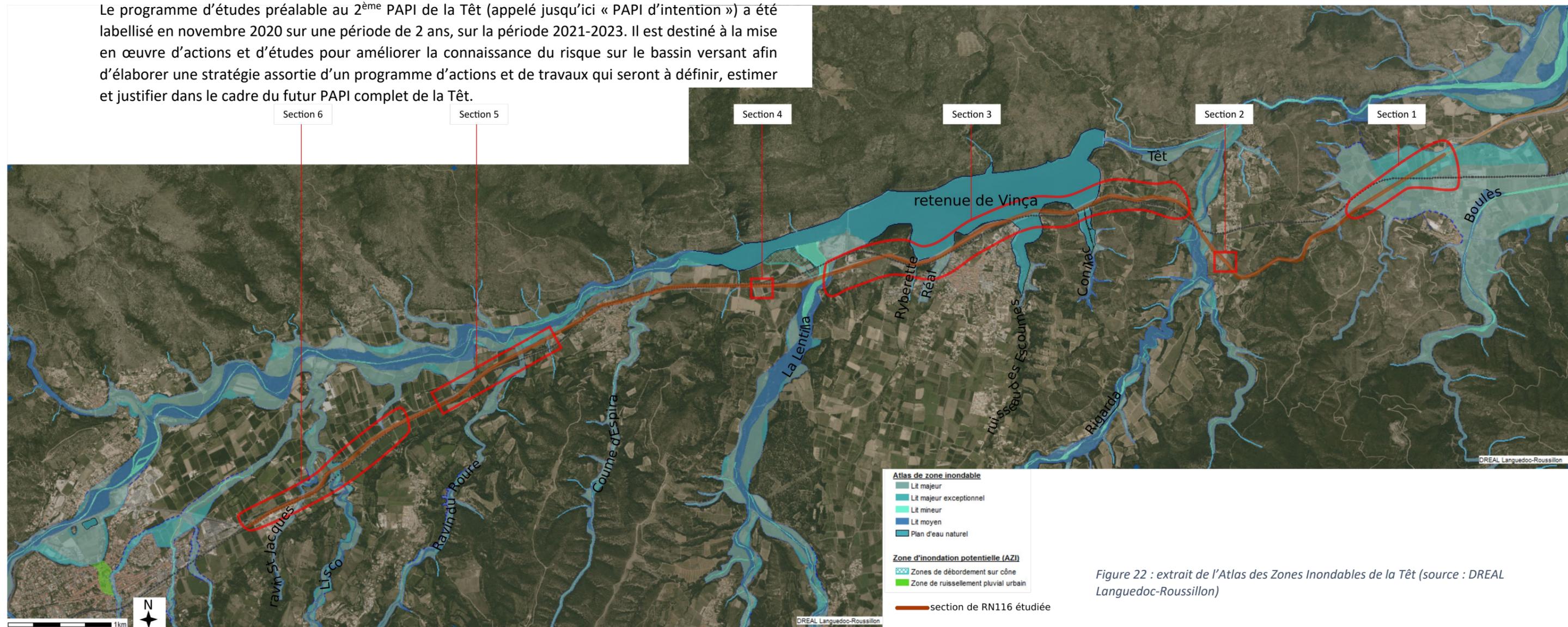


Figure 22 : extrait de l'Atlas des Zones Inondables de la Têt (source : DREAL Languedoc-Roussillon)

Deux communes (Bouleternère et Prades) ont retranscrit le risque inondation dans des Plans de Prévention des Risques Naturels. Les PPRI sont annexés aux documents d'urbanisme et valent servitudes d'utilité publique<sup>3</sup>.

Les autres communes (Rodès, Vinça, Marquixanes et Eus) sont également concernées par le risque inondation mais aucun PPRI n'a été prescrit sur ces communes.

Les communes de Bouleternère et Rodès disposent d'un porter-à-connaissance (PAC) sur le risque inondation publié par la préfecture des Pyrénées Orientales. Pour la commune de Bouleternère, ce PAC reprend les limites du PPRI. Pour la commune de Rodès, le PAC concerne la zone inondable de la Rigarda, qui est située entre les sections 2 et 3 et donc en dehors des sections étudiées.

Le PPRI de la commune de Bouleternère a été approuvé le 07/02/2012. La RN116 est concernée par les débordements du Boulès en rive gauche (cf plan ci-après). La RN116 se trouve en zone R2 qui correspond à des zones inondables peu ou pas aménagées, à dominante agricole, naturelle et touristique (zone d'expansion des crues). Les principes de règlement de ces zones consistent à les préserver pour ne pas perturber leur fonctionnement hydraulique et à interdire toute urbanisation nouvelle.

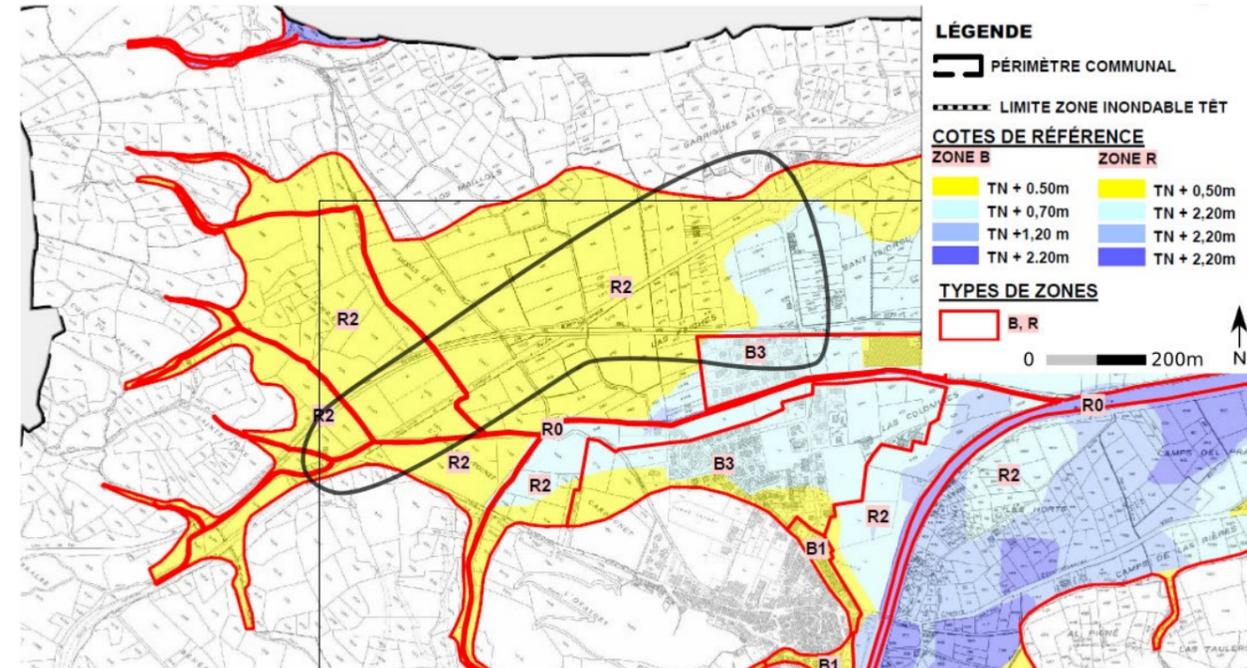


Figure 23 : extrait du PPRI de Bouleternère au droit de la section 1 (source : préfecture des Pyrénées-Orientales)

La commune de Prades dispose d'un PPRI approuvé le 12/04/2001 (extrait ci-après). Il est relatif à la Têt et ses affluents. La RN116 franchit deux cours d'eau (ravin de St Jacques et le Lisco) sans en perturber le fonctionnement en cas de crue d'après le zonage du PPRI.

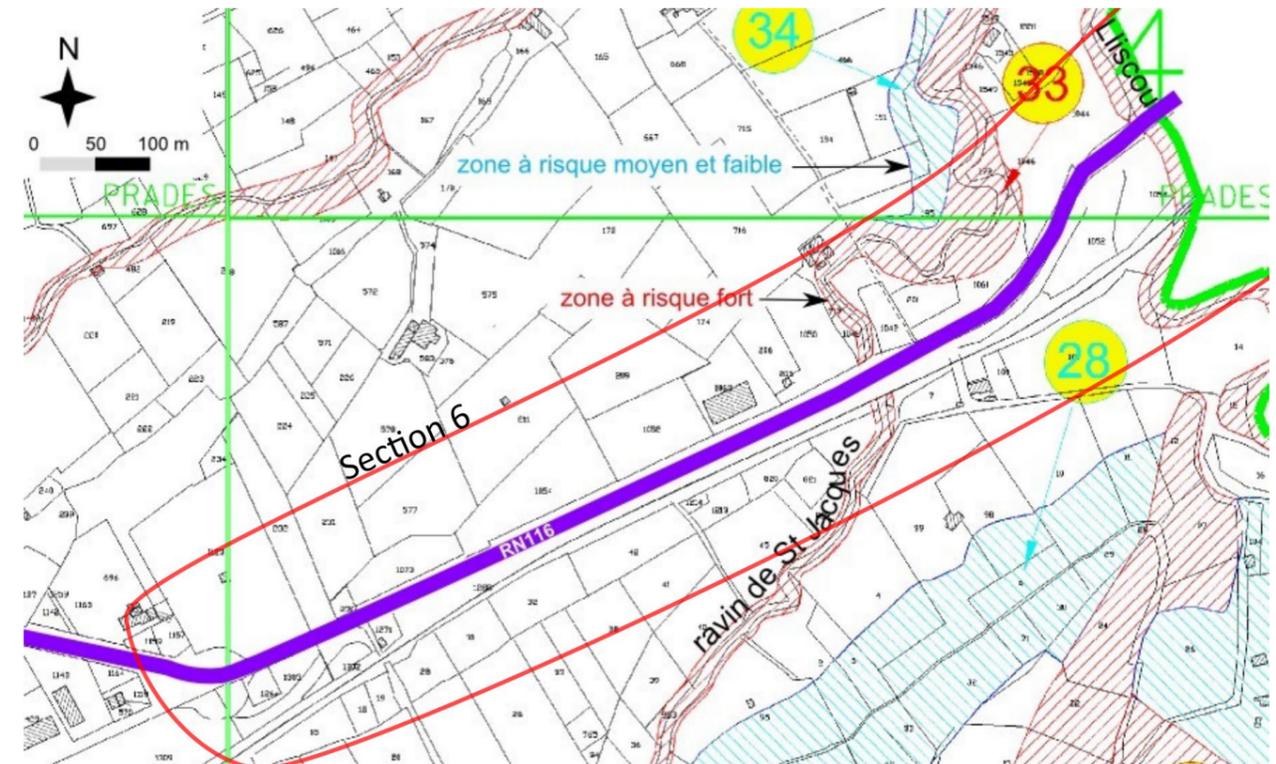


Figure 24 : extrait du PPRI de Prades (source : annexe 5.2 du PLU, liste des servitudes d'utilité publique)

<sup>3</sup> La commune de Bouleternère ne disposant pas de document d'urbanisme opposable, le PPRI est disponible depuis le site de la préfecture des Pyrénées-Orientales, où figure également le porter-à-connaissance. Le PPRI constitue une servitude d'utilité publique de plein droit.

### 2.5.2 Le risque incendie

Toutes les communes traversées sont concernées par le risque feu de forêt. Les sections 2, 3, 5 et 6 se situent en partie en zone soumise au code forestier. La carte d'aléa départementale qualifie le niveau d'aléa de faible sur les sections 3, 5 et 6. La section 2, entre la commune de Bouleternère et le col de Ternère, présente un aléa moyen à élevé. Sur ce secteur, la végétation, directement en contact avec les voies, est très sensible au feu. Cette continuité forestière traverse la RN 116.

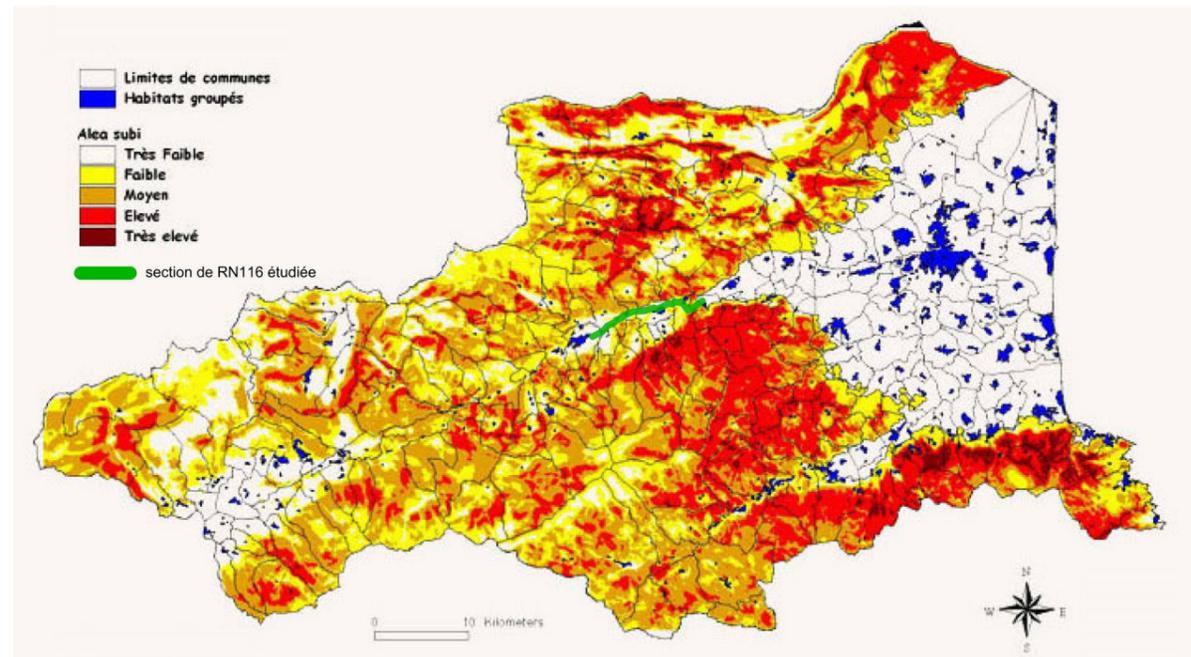


Figure 25 : risque « incendie de végétation » subi (source : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Pyrénées-Orientales)

Les feux de Montalba le Château du 11 août 2016 (1250 ha) et des 22 et 23 août 2005 montrent que cette zone est fortement sensible aux incendies de forêts. Comme le prouve le feu de 2005, il s'agit là d'un point de passage des feux entre le massif de Fenouillède et celui des Aspres. En 2016, la cellule Retour d'Expérience n'a pas observé de saute de feu au-dessus de la voie nationale (conditions de vent plus faible) mais le feu a suivi le même axe de propagation entraînant le positionnement d'engins sur la RN116 et l'interruption du trafic sur la RN.

### 2.5.3 Autres risques naturels

Sur la plus grande partie du linéaire de la RN116, les terrains sont soumis à un aléa faible retrait-gonflement d'argiles ; l'aléa est moyen entre Vinça et Marquixanes, en aval immédiat de la Lentilla.

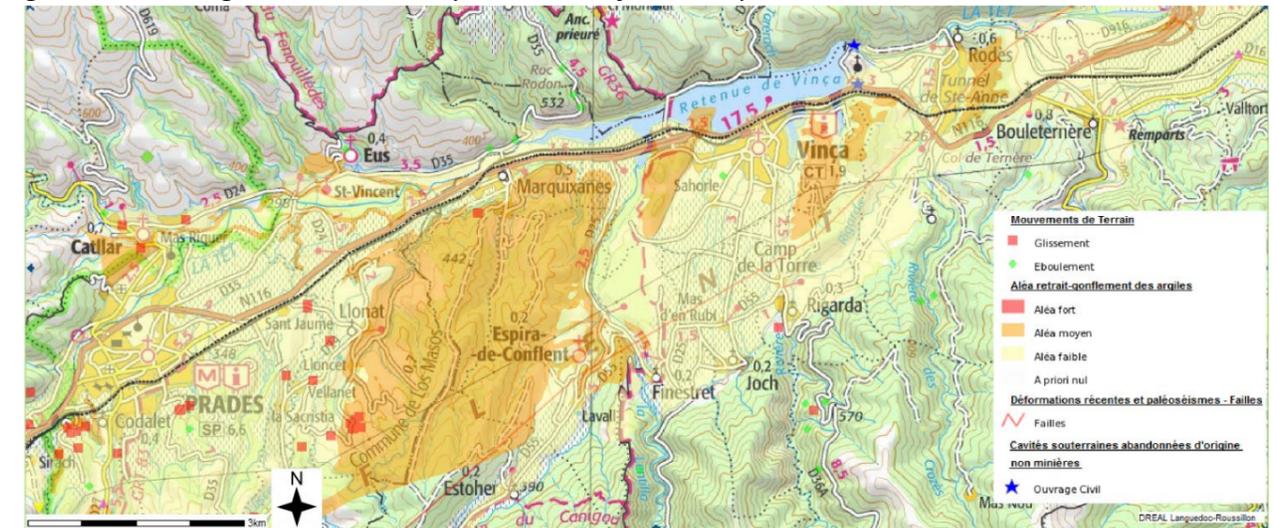


Figure 26 : autres risques naturels (source : Infoterre)

Aucun mouvement de terrain n'est identifié le long de la RN116, malgré des secteurs où la route passe entre des versants abrupts constitués de poudingue. Une cavité souterraine est présente au niveau la RN116 au niveau du Col Saint Pierre (en aval de la retenue).

### 2.5.4 Les risques technologiques (industriel et TMD)

Aucune installation industrielle classée ou rejetant des polluants, ni aucune canalisation de matière dangereuse n'est recensée le long du fuseau d'étude.

La RN116 constitue en revanche un axe de transit pour le transport des matières dangereuses (risque TMD).

#### Ce qu'il faut retenir :

Les sections de RN116 étudiées traversent des secteurs soumis à deux risques principaux : inondation ou incendie.

Actuellement, le franchissement des cours d'eau interceptés ne pose pas de problèmes vis-à-vis du risque inondation. A Marquixanes et Eus, la RN116 constitue la limite sud de la zone inondable de la Têt. Les aménagements ne doivent pas augmenter la vulnérabilité du territoire face à ces risques naturels.

## 2.6 Pollution des sols

Sur l'ensemble du fuseau d'étude et le long de la RN116, seulement quatre installations polluantes sont recensées dans les bases de données du Ministère de la Transition écologique, sur les communes de Bouleternère, Rodès et Vinça. Deux sont encore en activité : « Mestre combustible » à Vinça et une décharge à Rodès.

L'installation « Mestre combustible » est positionnée dans les bases de données ministérielles au droit du carrefour de la RD13E à Vinça. Cette localisation pointe vers un terrain utilisé pour du stockage de bois à destination de combustible. Aucune installation de stockage de combustible pétrolier n'est visible.

Seules les installations situées à Vinça sont proches de secteurs où les travaux d'aménagement de la RN116 sont prévus, nécessitant des précautions particulières en cas de terrassements avec déblais (export de terres potentiellement polluées).

### Ce qu'il faut retenir :

Deux sites potentiellement pollués sont localisés à proximité des zones de travaux (Vinça).

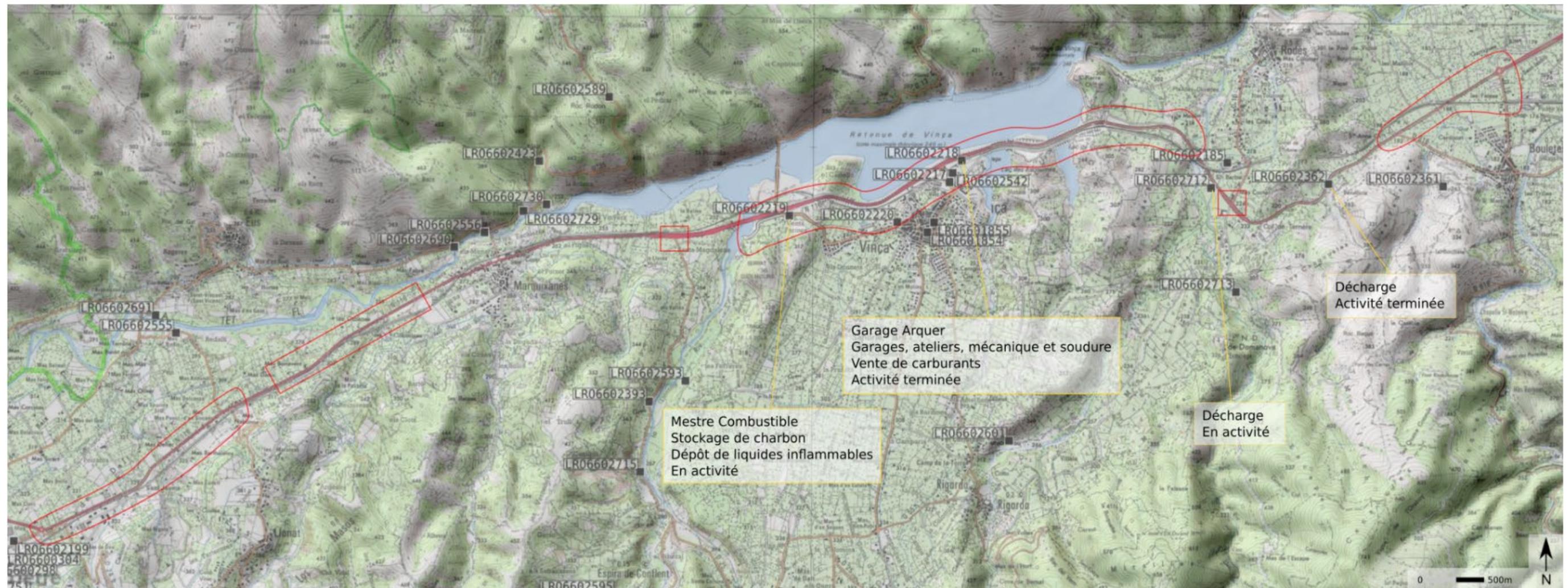


Figure 27 : sites et sols pollués recensés au droit de la RN116 dans les bases de données BASOL et BASIAS.

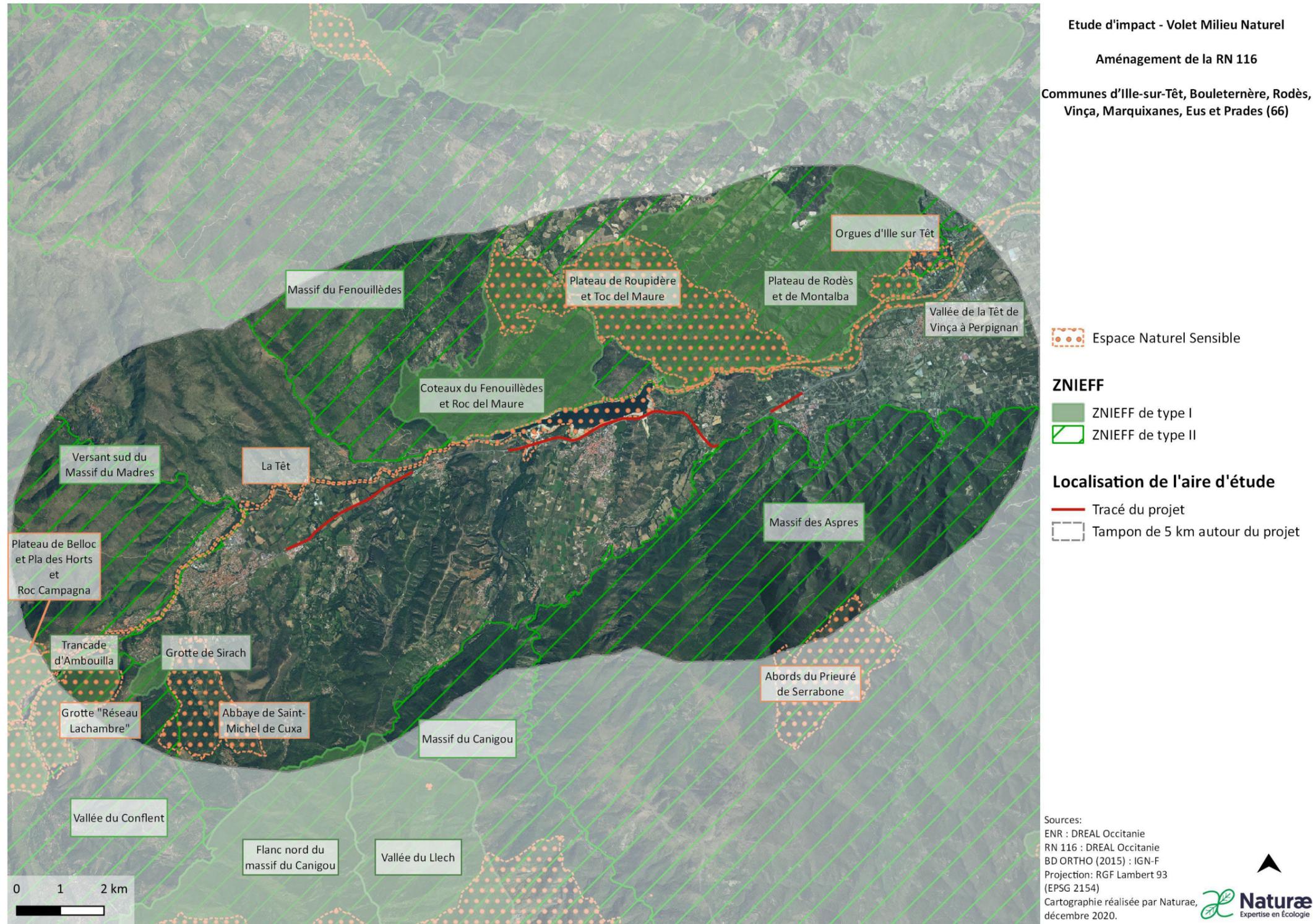


Figure 28 : périmètres d'inventaires ZNIEFF et ENS

### 3 Le milieu naturel

#### 3.1 Périmètres d'inventaires et de protection

##### 3.1.1 Périmètres d'inventaires

###### 3.1.1.1 Les ZNIEFF

Les ZNIEFF ou Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, sont des sites inventoriés présentant un intérêt écologique par la richesse de leurs écosystèmes ou la présence d'espèces rares et menacées. Sans portée réglementaire, ces zones permettent d'améliorer la connaissance scientifique du patrimoine français. Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- ▶ Les ZNIEFF de type I, secteurs de superficie généralement réduite, abritant au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, à forte valeur patrimoniale ;
- ▶ Les ZNIEFF de type II, ensembles naturels plus étendus, riches et peu artificialisés, pouvant englober des zones de type I.

**Sept ZNIEFF de type I et cinq ZNIEFF de type II sont présentes au sein de l'aire d'influence naturaliste du périmètre de projet.**

Figure 29 : Synthèse des périmètres d'inventaire ZNIEFF

Type	Désignation	Caractéristiques	Distance à l'aire d'étude
I	0000-5100 Vallée de la Têt de Vinça à Perpignan	La Têt est un fleuve qui prend sa source au pied du pic Carlit, traverse le département des Pyrénées-Orientales d'est en ouest et se jette dans la mer à Canet-sur-Roussillon. Après le barrage de Vinça, la Têt s'écoule rapidement, sans végétation importante puis ralentit et se végétalise davantage en aval de Rodès. Plus bas dans la vallée, le cours devient très large et lent et la végétation importante. Le cours d'eau et sa ripisylve abritent de nombreuses espèces animales patrimoniales, parmi lesquelles figurent des poissons (barbeau méridional), des odonates (agrion de Mercure, cordulie à corps fin), des amphibiens (grenouille de Pérez) et des oiseaux (rémiz penduline).	100 m au plus près
I	6609-5134 Trancade d'Ambouilla	La ZNIEFF de la Trancade d'Ambouilla s'étend sur 294 ha, entre 400 et 800m d'altitude, sur le massif calcaire en rive droite de la Têt, entre Villefranche-de-Conflent et Sirach. Le site a été retenu en raison de la présence de nombreuses phanérogames d'intérêt communautaire (gaillet glauque, alysson de Lapeyrouse, pied-d'alouette de Bresse, gesse de Bauhin, euphrase visqueuse etc.).	3,5 km au plus près
I	6609-5136 Grotte de Sirach	La ZNIEFF de la grotte de Sirach est située au sud de la commune éponyme, à quelques kilomètres à l'est de Villefranche-de-Conflent. D'une surface de 52 hectares, elle englobe le vallon du ruisseau de Madres ainsi que ses versants dans les abords immédiats de la grotte. Son altitude varie entre 450 et 550 mètres. La grotte a été retenue en ZNIEFF en raison de la reproduction de 4 espèces de Chiroptères déterminantes ZNIEFF (rhinolophe euryale, minioptère de Schreibers, petit murin et murin de Capaccini). Cependant la grotte souffre de la fréquentation du site (grotte « école » en spéléologie, nombreuses fêtes sauvages organisées).	2,8 km au plus près

I	6610-5131 Plateau de Belloc et Pla des Horts	La ZNIEFF est constituée par les parties sommitales à l'est du massif calcaire du Mont Coronat. Elle comprend deux entités ; le Pla des Horts à l'ouest, oscillant entre 1300 et 1600 m d'altitude, et le plateau de Belloc à l'est, sorte de large vallon ouvert, compris entre 800 et 1200 mètres. La désignation du site en ZNIEFF provient de la grande richesse floristique du site (17 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquelles le genévrier sabbine, l'ancolie très poilue, le nerprun nain etc.).	4,8 km au plus près
I	6610-5133 Roc Campagna et Fort Libéria	La ZNIEFF « Roc Campagna et Fort Libéria » se situe sur le flanc sud-est du massif calcaire du Mont Coronat. Cette ZNIEFF couvre une surface de 416 hectares sur les communes de Villefranche-de-Conflent principalement, mais aussi de Fuilla et Sordinya. L'altitude varie de 400 à 1200 mètres. Sur ce site, les pentes sont très fortes et la majorité des milieux naturels rencontrés sont des barres rocheuses et des éboulis calcaires. Le site a été désigné en raison de la présence de nombreuses espèces végétales patrimoniales, de plusieurs espèces de rapaces remarquables (vautour percnoptère, grand-duc d'Europe, faucon pèlerin) et de deux espèces de Chiroptères rares et d'intérêt communautaire (grand rhinolophe et murin à oreilles échancrées).	5,2 km au plus près
I	6613-5082 Plateau de Rodès et de Montalba	Située sur le plateau granitique de Roupidère, sur le rebord du massif de Fenouillèdes, cette ZNIEFF s'étend sur 2 683ha entre 500 et 1 500 m d'altitude, en bordure de la vallée de la Têt. Principalement composée de maquis, l'alternance de milieux naturels semi-ouverts avec les cultures permet la présence d'une avifaune de qualité (bruant ortolan, pie-grièche méridionale, pie-grièche à tête rousse etc.). La présence de cavités rupestres permet également la reproduction de Chiroptères et rapaces à enjeu (murin à oreilles échancrées, grand rhinolophe, grand-duc d'Europe). La ZNIEFF est également très riche en espèces végétales, notamment grâce à la présence de plusieurs mares temporaires et autres zones humides permettant la présence de nombreuses espèces remarquables (isoète de Durieu, isoète sétacé, exacule nain, jonc nain, salicaire à feuilles de thym etc.).	500 m au plus près
I	6613-5076 Coteaux du Fenouillèdes et Roc del Maure	Cette ZNIEFF occupe 1 149 ha sur la bordure méridionale du massif granitique de Fenouillèdes et domine la vallée de la Têt au nord de Vinça. Son altitude s'étend entre 230 et 600m. La valeur écologique de ce secteur tient principalement à sa richesse floristique, avec deux fougères rares (cheilantès de Madère, doradille de Maranta) et d'autres plantes comme l'inule faux-hélium, le trèfle diffus, le trèfle à fleurs blanches, le cytise de Catalogne etc. Une espèce d'Orthoptère remarquable, la magicienne dentelée, y est également présente.	500 m au plus près
II	6609-0000 Vallée du Conflent	Cette ZNIEFF de 5 742ha couvre des zones de basse montagne au sud-ouest de Prades. L'altitude n'y dépasse que rarement les 800m et l'espace est partagé entre petits massifs et vallées. Le site abrite de nombreuses espèces de Chiroptères patrimoniales (rhinolophe euryale, murin de Capaccini, minioptère de Schreibers), des oiseaux remarquables, un poisson à enjeu (truite fario) ainsi qu'un habitat d'intérêt communautaire (forêt pré-pyrénéenne de pins de Salzmann) et plusieurs espèces végétales remarquables (gaillet glauque, féтуque de Lambinon, pied-d'alouette de Bresse etc.).	2,8 km au plus près
II	6610-0000 Versant sud du massif de Madres	Le massif du Madres s'élève aux confins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, dont il est le point culminant. Etendu, son altitude maximale est de 2 469m et son paysage est resté sauvage. La ZNIEFF, couvrant une grande partie du versant sud, s'étend sur 27 267 ha. La diversité des milieux (forêts, milieux semi-ouverts, cours d'eau, falaises) et sa préservation permettent une diversité et richesse écologiques très importantes. Plusieurs espèces de	100 m au plus près

		mammifères particulièrement remarquables y sont présents (loup gris, desman des Pyrénées, minioptère de Schreibers, rhinolophe euryale), tout comme pour les insectes (agrion à fer de lance, sympetrum jaune d'or), les oiseaux (gypaète barbu, vautour percnoptère, grand tétras) ou la flore, très diversifiée.	
II	6612-0000 Massif du Canigou	Cette ZNIEFF s'étend sur 19 262 ha sur le massif du Canigou. La richesse faunistique y est importante avec nombre d'insectes d'intérêt communautaire, dont beaucoup de papillons (Apollon, damier de la Succise, méliée des linéaires), de mammifères protégés (chat forestier, minioptère de Schreibers, grand rhinolophe), d'oiseaux patrimoniaux (aigle royal, grand tétras, lagopède alpin, chouette de Tengmalm) et surtout une diversité et qualité floristiques exceptionnelles avec près de 100 espèces d'intérêt communautaire (dont fougères et mousses).	4,1 km au plus près
II	6613-0000 Massif du Fenouillèdes	Le massif des Fenouillèdes constitue un espace de transition entre la plaine méditerranéenne et la montagne. Il s'agit globalement d'un territoire de basse montagne présentant une gamme de milieux très diversifiés. Le paysage est à dominante forestière mais les affleurements rocheux y sont réguliers et les pelouses sèches se partagent certains espaces avec les garrigues. Les plateaux granitiques de Rodès et Montalba-le-Château présentent la singularité d'abriter un complexe de zones humides temporaires exceptionnel pour la flore patrimoniale (isoète sétacé, isoète voilé, isoète de Durieu, renoncule à fleurs nodales etc.). L'association de l'ensemble de ces milieux permet la reproduction de nombreuses espèces faunistiques patrimoniales, typiques de ces secteurs pyrénéens (aigle royal, grand-duc d'Europe, circaète Jean-le-Blanc, minioptère de Schreibers, murin de Capaccini, rhinolophe euryale, lézard ocellé, damier de la Succise etc.). Le desman des Pyrénées, mammifère semi-aquatique endémique en France des Pyrénées, a également été recensé sur les cours d'eau de la ZNIEFF.	200 m au plus près
II	6614-0000 Massif des Aspres	Le massif des Aspres est une zone de moyenne montagne faisant la transition entre la plaine du Roussillon et le massif du Canigou. Son altitude s'étend de 150m au pied des versants au contact de la plaine, à 1500m. La végétation dominante est composée de forêts et formations arbustives, lesquelles dominent la large majorité de l'espace. La ZNIEFF est riche d'une végétation importante, diversifiée et comprenant quelques espèces patrimoniales (achillée à feuilles de camomille, andropogon à deux épis, véronique à feuilles d'ortie, lamier flexueux etc.). Les escarpements rocheux profitent également à une avifaune et chiroptérofaune patrimoniales (aigle royal, grand-duc d'Europe, faucon pèlerin, minioptère de Schreibers, rhinolophe euryale etc.), de même que les pelouses et garrigues pour une avifaune remarquable (pies-grèches, bruant ortolan, fauvette à lunettes, cochevis de Thékla etc.) ou pour les reptiles (lézard ocellé, psammodrome algire).	100 m au plus près

### 3.1.1.2 Espaces Naturels Sensibles

L'objectif de la politique des espaces naturels sensibles (ENS) du département est la mise en œuvre par le département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non, devant permettre :

- La préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues ;
- La sauvegarde des habitats naturels ;
- La création d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

- La création d'espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.

**Dans une aire d'influence de 5 kilomètres autour du secteur d'étude, sont identifiés 8 Espaces Naturels Sensibles définis dans le SDENS66.**

Figure 30 : synthèse des ENS

Id	Nom	Caractéristiques	Distance à l'aire d'étude
66-2	Roc Campagna	Grandes falaises calcaires remarquables d'un point de vue paysager. Nombreuses espèces patrimoniales et habitats d'intérêt communautaire, en très bon état de conservation.	5,6 km au sud-ouest
66-18	Plateau de Belloc et Pla des Horts	Milieux ouverts (pelouses) sur la crête du Coronat. Habitats naturels d'intérêt communautaire très spécifiques.	5,8 km au sud-ouest
66-39	La Têt	Cours d'eau de la Têt et retenue de Vinça. Espèces d'intérêt communautaire (loutre d'Europe notamment).	Longe en partie le tracé sur sa partie nord
66-108	Plateau de Roupidère et Roc del Maure	Zone de mares temporaires et belles garrigues. Habitats d'intérêt communautaire et zone intéressante de chasse pour le grand rhinolophe et le murin à oreilles échanquées.	800 m au nord
66-120	Abbaye de Saint-Michel de Cuxa	Monastère bénédictin remarquable d'un point de vue historique, architectural et paysager, au pied du Canigou.	2,7 km au sud-ouest
66-121	Abords du prieuré de Serrabone	Site paysager de montagne remarquable, au sein du massif des Aspres, comportant des habitats naturels d'intérêt communautaire et une faune et flore très diversifiées.	4,6 km au sud
66-143	Grotte dite « Réseau Lachambre »	Réseau important avec plus de 30 km de galeries connues sur plusieurs niveaux. Site très intéressant pour les Chiroptères (espèces à enjeu très fort en reproduction).	4,6 km au sud-ouest
66-150	Orgues d'Ille-sur-Têt	Amphithéâtre creusé par l'érosion avec parois en forme de cheminées de fée.	2,7 km au nord-est

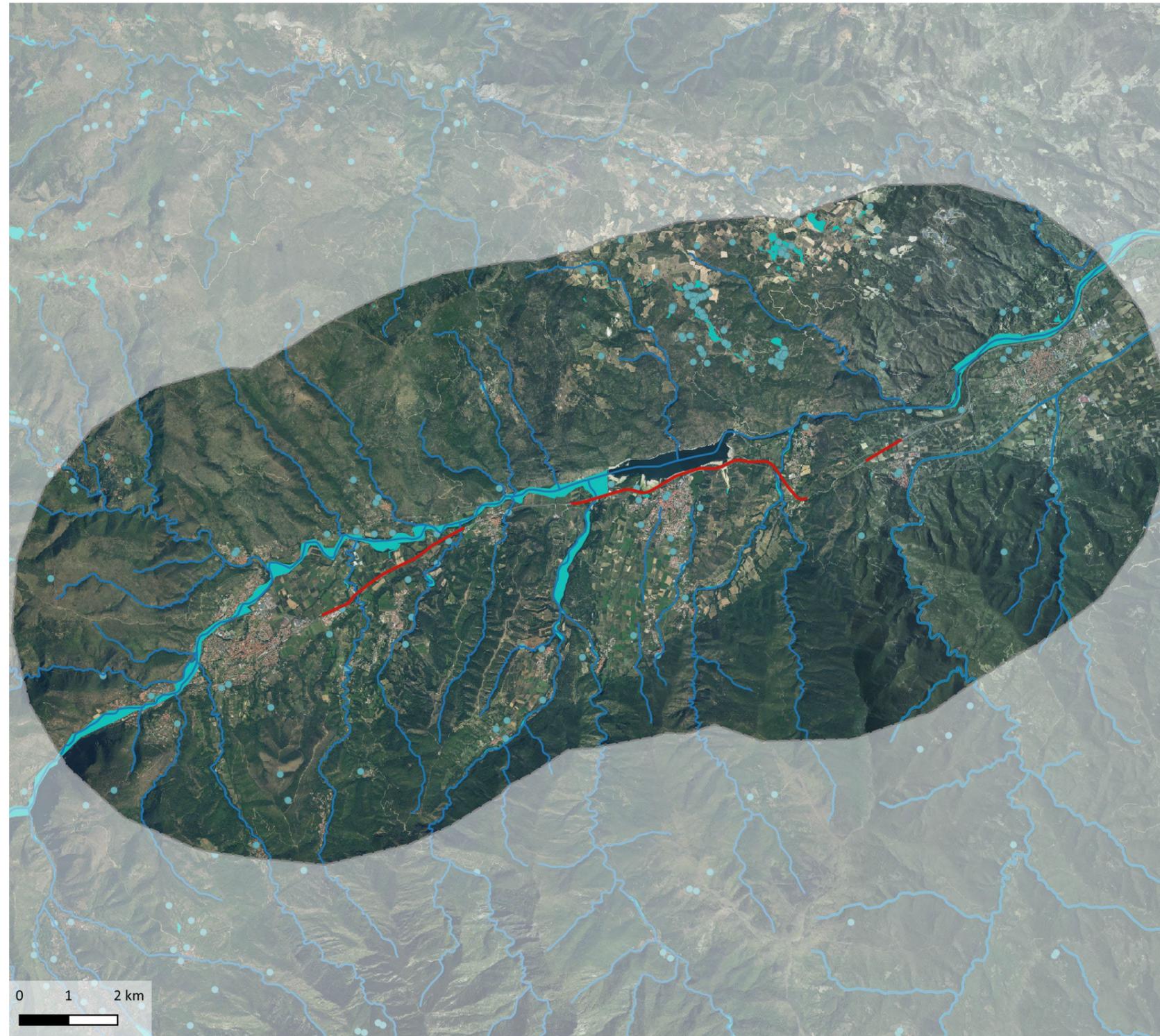
### 3.1.1.3 Zones humides, milieux aquatiques et cours d'eau

Les données zones humides sont issues de la plateforme cartographique de la région Occitanie : PICTO-Occitanie (Portail Interministériel cartographique). Il s'agit des zones humides élémentaires ponctuelles, linéaires et surfaciques des inventaires régionaux de zones humides.

Les zones humides inventoriées répondent à la définition proposée par l'arrêté du 24 juin 2008. Une zone est considérée humide si elle présente l'un des caractères suivants :

- les sols présentent des traces d'hydromorphie et correspondent à un ou plusieurs des types géologiques mentionnés dans la liste 1 de l'annexe de l'arrêté ;
- la végétation, si elle existe, est caractérisée soit par des espèces typiques des zones humides soit par des habitats typiques des zones humides (selon des listes et méthodes décrites dans l'arrêté).

**Plusieurs zones humides élémentaires sont identifiées à proximité du tracé de la RN116 entre Bouleternère et Prades.**



**Etude d'impact - Volet Milieu Naturel**

**Aménagement de la RN 116**

Communes d'Ille-sur-Têt, Bouleternère, Rodès,  
Vinça, Marquixanes, Eus et Prades (66)

**Zones humides**

- Zones humides ponctuelles  
(inventaire départemental :  
CESAME)
- Zones humides étendues  
(inventaire départemental :  
CESAME)
- Cours d'eau

**Localisation de l'aire d'étude**

- Tracé du projet
- Tampon de 5 km autour du projet

Sources:  
Zones humides : CESAME (pour CD66)  
Cours d'eau : DREAL Occitanie  
RN 116 : DREAL Occitanie  
BD ORTHO (2015) : IGN-F  
Projection: RGF Lambert 93  
(EPSG 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae,  
décembre 2020.



Figure 31 : zones humides recensées

### 3.1.1.4 Autres périmètres

#### Grand site de France

Inventaire d'ordre paysager, le massif du Canigou est un Grand Site de France. Ce label est décerné par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et vise à promouvoir la bonne conservation et mise en valeur des sites naturels classés français de grande notoriété et de forte fréquentation.

#### Patrimoine géologique

L'inventaire du patrimoine géologique a pour objectifs :

- d'identifier l'ensemble des sites et objets d'intérêt géologique, *in situ* et *ex situ* ;
- de collecter et saisir leurs caractéristiques sur des fiches appropriées ;
- de hiérarchiser et valider les sites à intérêt patrimonial ;
- d'évaluer leur vulnérabilité et les besoins en matière de protection.

**Au sein de l'aire d'influence de 5 kilomètres autour de la RN116, 8 géosites sont recensés.**

Figure 32 : synthèse des géosites

Id	Nom	Caractéristiques
LRO2119	Ceinture ferrifère du Canigou	Ceinture ferrifère composant un arc de cercle et comportant des affleurements de surfaces, des mines à ciel ouvert et des anciennes galeries d'exploitation.
LRO2003	Gorges de la moyenne vallée de la Têt	Moyenne vallée au milieu de gorges profondes et encaissées
LRO2004	Gorges du Boules	Gorges importantes creusées par le Boules
LRO2010	Massif paléozoïque du Canigou	Massif hercynien avec un point culminant à 2 784 m
LRO2002	Orgues pliocènes d'Ille-sur-Têt	Amphithéâtre creusé par l'érosion avec parois en forme de cheminées de fée
LRO2077	Plateau granitique de Montalba, Roque-Jalère, Quarante-Croix	Plateau granitique entre la Têt et les Fenouillèdes qui décline d'ouest en est
LRO2128	Réseau Lachambre ou des Embulles	Réseau important avec plus de 30 km de galeries connues sur plusieurs niveaux
LRO2005	Sources thermales de Molitg-les-bains	Petite station thermo-minérale avec 3 sources et plusieurs forages

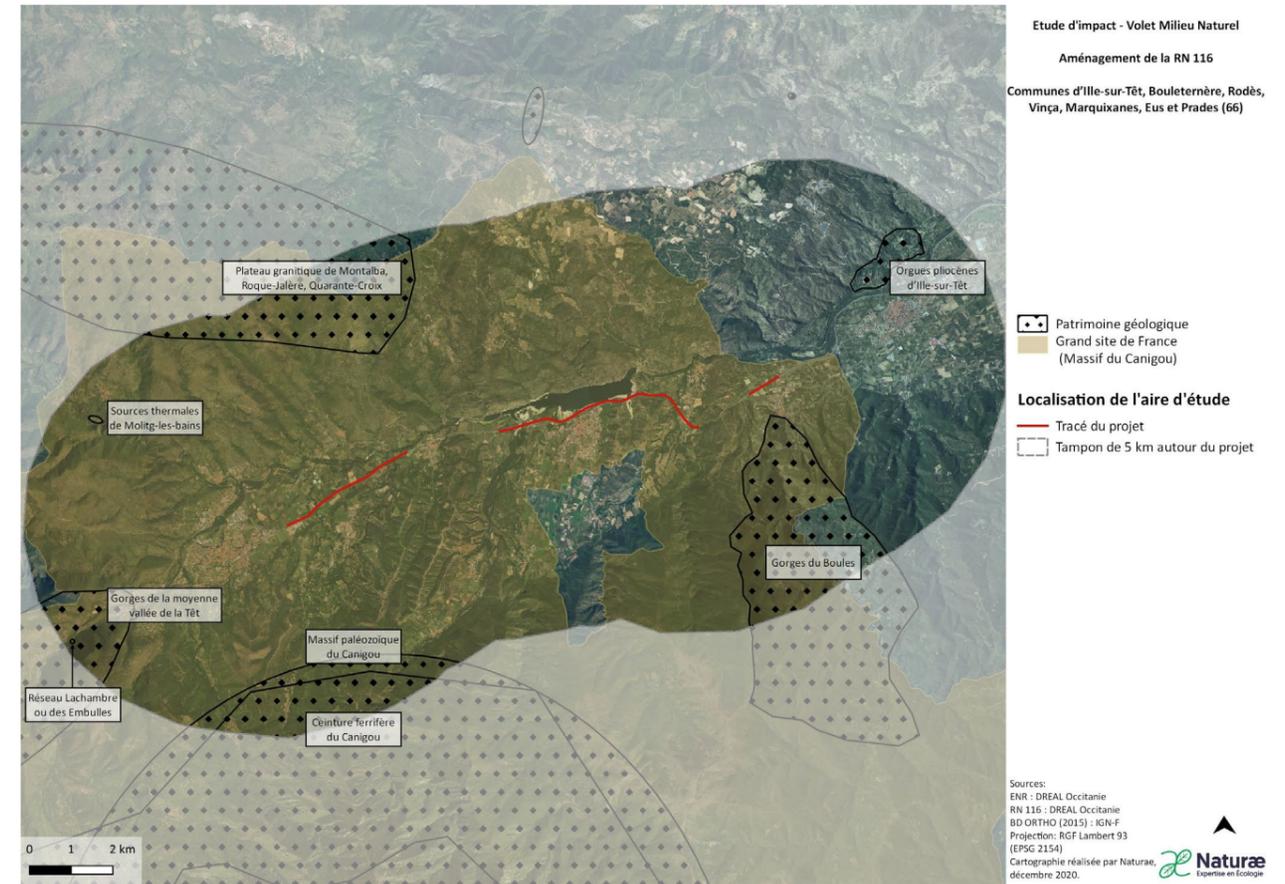


Figure 33 : périmètres des géosites et du grand site de France

### 3.1.2 Périmètres de gestion concertée

#### 3.1.2.1 Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens identifiés pour la rareté ou la vulnérabilité des espèces animales et/ou végétales présentes, ou des habitats rencontrés. La mise en place de ce réseau, en application des directives européennes Oiseaux et Habitats, a pour objectif de préserver et de valoriser le patrimoine naturel, en tenant compte des préoccupations économiques et sociales. Afin de préserver les habitats naturels, des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont définies au niveau national, tandis que des Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont désignées pour la protection des oiseaux. La désignation d'un site Natura 2000 s'accompagne de la rédaction d'un Document d'Objectifs (DOCOB), définissant les orientations de gestion du site.

Le fuseau d'étude est situé à proximité de plusieurs sites Natura 2000. La prise en compte des sites à analyser pour un projet donné doit permettre d'appréhender les impacts potentiels non seulement au niveau du secteur d'étude lui-même, mais également au sein d'une aire plus vaste.

**Six sites Natura 2000 sont présents au sein de l'aire d'influence naturaliste du périmètre de projet.**

Figure 34 : synthèse des sites N2000

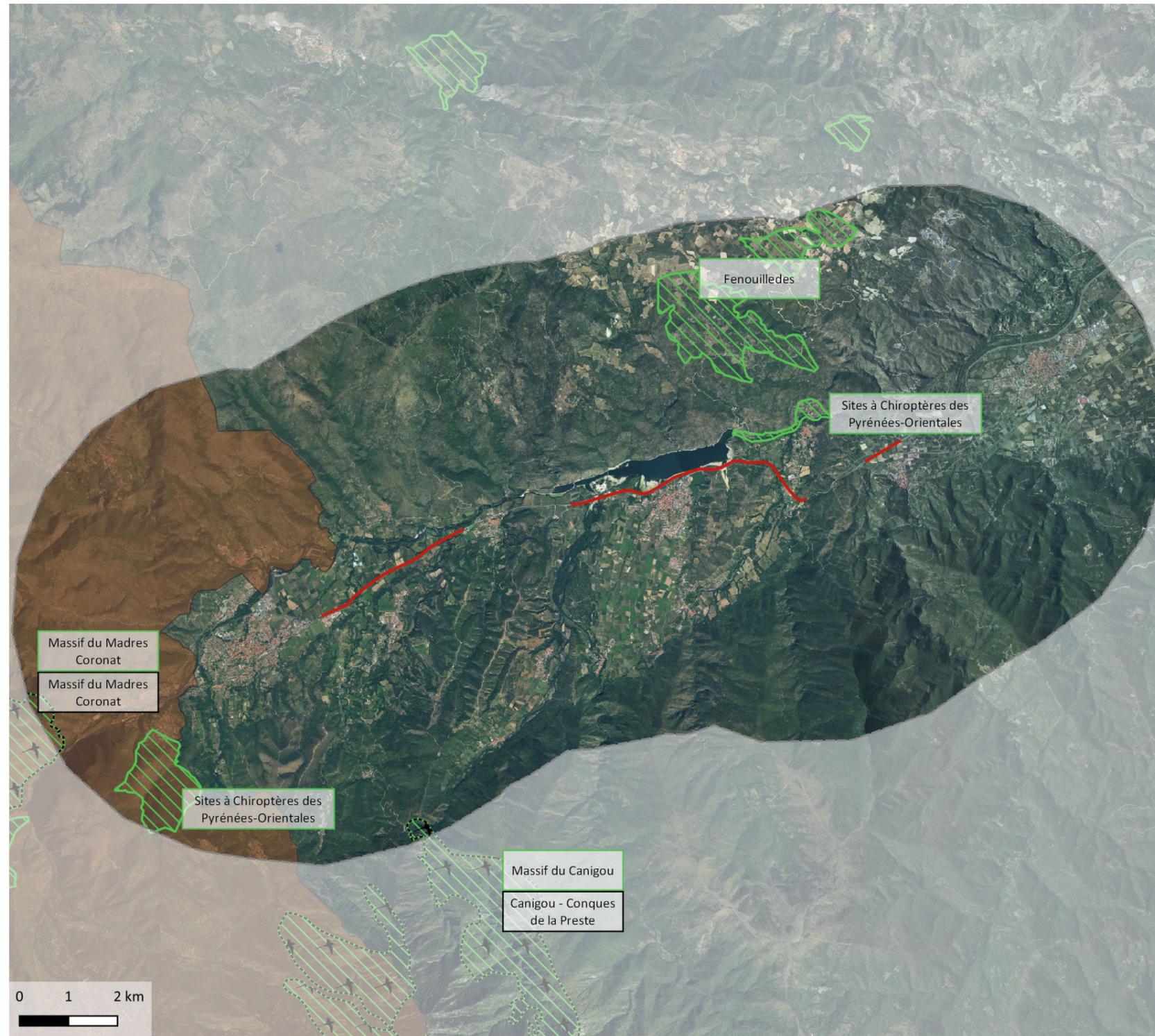
Type et code	Désignation	Caractéristiques
ZSC FR9102010	SITES A CHIROPTERES DES PYRENEES ORIENTALES	<p>Parmi les 7 entités qui composent ce site Natura 2000, deux sites sont situés à proximité du périmètre d'étude sur les communes de Rodès (500 mètres de la RN 116) et de Ria-Sirach (3 km de la RN 116).</p> <p>Les carrières de Rodès abritent du murin à oreilles échancrées en estivage, ainsi que de la loutre. La grotte de Sirach abrite pour sa part les espèces suivantes : petit rhinolophe (transit et hibernation), grand rhinolophe (hibernation), rhinolophe euryale (transit et hibernation), murin d'Escalera (reproduction et transit), minioptère de Schreibers (présence), murin de Capaccini (présence) et petit murin (présence).</p> <p>L'inventaire des habitats naturels a permis, lors de l'élaboration du document d'objectifs, d'inscrire de nombreux habitats naturels d'intérêt communautaire qui n'étaient pas au FSD. Ce sont 13 habitats d'intérêt communautaire qui sont recensés à l'échelle du site FR9102010.</p>
ZSC FR9101490	FENOUILLEDES	<p>Site de 450 ha environ situé dans le massif des Fenouillèdes qui surplombe la RN116 au nord de la retenue de Vinça ; il est situé au plus près à 1,5 km de la RN 116.</p> <p>Le secteur concerné est situé sur un plateau siliceux en piémont des massifs pyrénéens. Il s'agit d'un espace agricole encore bien entretenu et à l'écart des pressions touristiques et de l'intensification agricole.</p> <p>Le site renferme des mares temporaires dont l'état de conservation est encore très bon. Les prairies humides, en mélange avec des gazons méditerranéens amphibies et des communautés naines à joncs en fonction de la microtopographie présentent un intérêt majeur, surtout dans le contexte xérique dans lequel elles s'inscrivent. Un gisement de feldspath en sous-sol du plateau de Rodès-Montalba a fait l'objet d'études en vue de son exploitation. Cette dernière aurait des conséquences défavorables sur le fonctionnement hydrique du site et donc sur la conservation des mares temporaires. L'évolution des pratiques agricoles et les modifications de la topographie peuvent également avoir des incidences importantes sur la conservation des habitats.</p> <p>Le document d'objectifs du site, réalisé par le CENLR et validé en 2010 fait état de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 11 habitats d'intérêt communautaire dont les mares temporaires méditerranéennes, les prairies humides méditerranéennes à grandes herbes, les prairies maigres de fauche de basse altitude, les subéraies des Pyrénées-Orientales ou encore les yeuseraies acidiphiles à asplenium fougère d'âne.</li> <li>→ 20 espèces végétales patrimoniales dont 9 protégées nationalement à savoir l'orchis punaise, la gratioline officinale, l'isoète de Durieu, l'isoète à voile, l'isoète sétacé, la salicaire à feuilles de thym, le lythrum à trois bractées, l'ophioglosse des Açores, la renoncule à fleurs nodales.</li> <li>→ 7 espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats : le minioptère de Schreibers, le murin de Capaccini, le murin à oreilles échancrées, le grand ou petit murin, le rhinolophe euryale, le grand rhinolophe et le petit rhinolophe.</li> <li>→ Les autres espèces animales remarquables sont la pie-grièche à tête rousse (2 à 3 couples reproducteurs), le bruant ortolan (2 à 5 couples reproducteurs), le lézard ocellé, le triton marbré et la rainette méridionale.</li> </ul>

ZSC FR9101473 ZPS FR9112026	MASSIF DU MADRES CORONAT	<p>Le site Natura 2000 « Massif de Madres-Coronat » s'étend sur plus de 21 000 hectares et culmine à 2469m, au nord de la chaîne pyrénéenne. Sa vocation historique a toujours été sylvo-pastorale. A partir du large plateau sommital rayonne un réseau hydrographique qui entaille profondément le massif. Le périmètre du site a été redéfini en 2006: il ne concerne plus, désormais, que le versant sud du massif, inclus dans le département des Pyrénées Orientales. Le versant nord, qui appartient au bassin versant de l'Aude, a été logiquement rattaché au site contigu de la haute vallée de l'Aude (FR9101470). Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 87% pour le domaine alpin et 13% pour le domaine méditerranéen.</p> <p>Sur ce site, un premier DocOb avait été validé en 1998, puis un second pour la période 2005-2011 respectant les objectifs des Directives Habitats et Oiseaux d'un point de vue écologique. Le site présente en effet une très grande diversité d'enjeux d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 18 habitats naturels figurant à l'annexe I de la Directive Habitats ;</li> <li>→ 9 espèces et de sous-espèces floristiques et faunistiques figurant à l'annexe II de la Directive Habitats ;</li> <li>→ 19 espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive Oiseaux.</li> <li>→ 27% nécessitent une gestion pertinente de la fréquentation touristique.</li> </ul> <p>Le site Madres-Coronat a une responsabilité maximale pour 5 enjeux : l'alysson des Pyrénées, le gypaète barbu, le bruant ortolan, les pelouses semi-sèches sur calcaire et les tourbières actives.</p> <p>Sa responsabilité est importante pour 13 autres enjeux : les sous-espèces pyrenesdebilis et beckeri du papillon damier de la Succise, pour la plante ligulaire de Sibérie, pour différents types de milieux humides et de prairies de fauche, pour des espèces d'oiseaux comme les rapaces aigle royal, faucon pèlerin et grand-duc d'Europe, ainsi que pour le grand tétras et la perdrix grise de montagne.</p> <p>Ce sont donc pour 18 enjeux des deux directives que le site Madres-Coronat revêt une importance particulière vis-à-vis des objectifs communautaires. Les actions prévues dans le Docob ont été définies prioritairement en faveur de la conservation de ces enjeux.</p>
ZSC FR9101475 et ZPS FR9110076	MASSIF DU CANIGOU et CANIGOU – CONQUES DE LA PRESTE	<p>Ces sites sont situés au plus près à 4,7 km au sud de la RN 116 et s'étendent respectivement sur 11 746 ha et sur 20 224 ha. La ZSC recouvre le flanc nord du massif du Canigou et se compose de différents étages alpin (des zones montagnardes au sommet). La ZPS est à cheval sur la ligne de crête entre le Vallespir et le Conflent. Elle est constituée d'habitats montagnards et alpins.</p> <p>Ainsi, ces espaces abritent une grande diversité d'espèces et d'habitats montagnards mais également des espèces endémiques des Pyrénées.</p> <p>Cependant, la fermeture des milieux due à la régression du pastoralisme et le développement des activités touristiques constituent des menaces pour les habitats fragiles et certaines espèces.</p>

### 3.1.2.2 Les Parcs Naturels Régionaux

Les Parcs Naturels Régionaux sont des territoires mis en place afin de protéger et de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel.

**Une portion du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes se situe sur l'aire d'influence naturaliste.**



Etude d'impact - Volet Milieu Naturel

Aménagement de la RN 116

Communes d'Ille-sur-Têt, Bouleternère, Rodès,  
Vinça, Marquixanes, Eus et Prades (66)

 Parc Naturel Régional  
(PNR des Pyrénées catalanes)

Sites Natura 2000

 Zone de Protection Spéciale  
(Dir. Oiseaux)  
 Zone Spéciale de Conservation  
(Dir. Habitats)

Localisation de l'aire d'étude

 Tracé du projet  
 Tampon de 5 km autour du projet

Sources:  
ENR : DREAL Occitanie  
RN 116 : DREAL Occitanie  
BD ORTHO (2015) : IGN-F  
Projection: RGF Lambert 93  
(EPSG 2154)  
Cartographie réalisée par Naturæ,  
décembre 2020.



Figure 35 : périmètres des sites N2000 et PNR

### 3.1.3 Périmètres de protection règlementaire

Aucune Réserve Naturelle Nationale, ni aucun périmètre d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ne sont présents au sein de l'aire d'influence naturaliste du projet.

#### Sites classés et inscrits

Le classement d'un site est une mesure de protection règlementaire forte d'une zone d'intérêt général du point de vue, scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Généralement consacrés à la protection de paysages remarquables, les sites inscrits peuvent inclure des espaces bâtis d'intérêt architectural qui sont parties constitutives d'un site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état, sauf autorisation spéciale (de niveau préfectoral ou ministériel selon la nature des travaux envisagés).

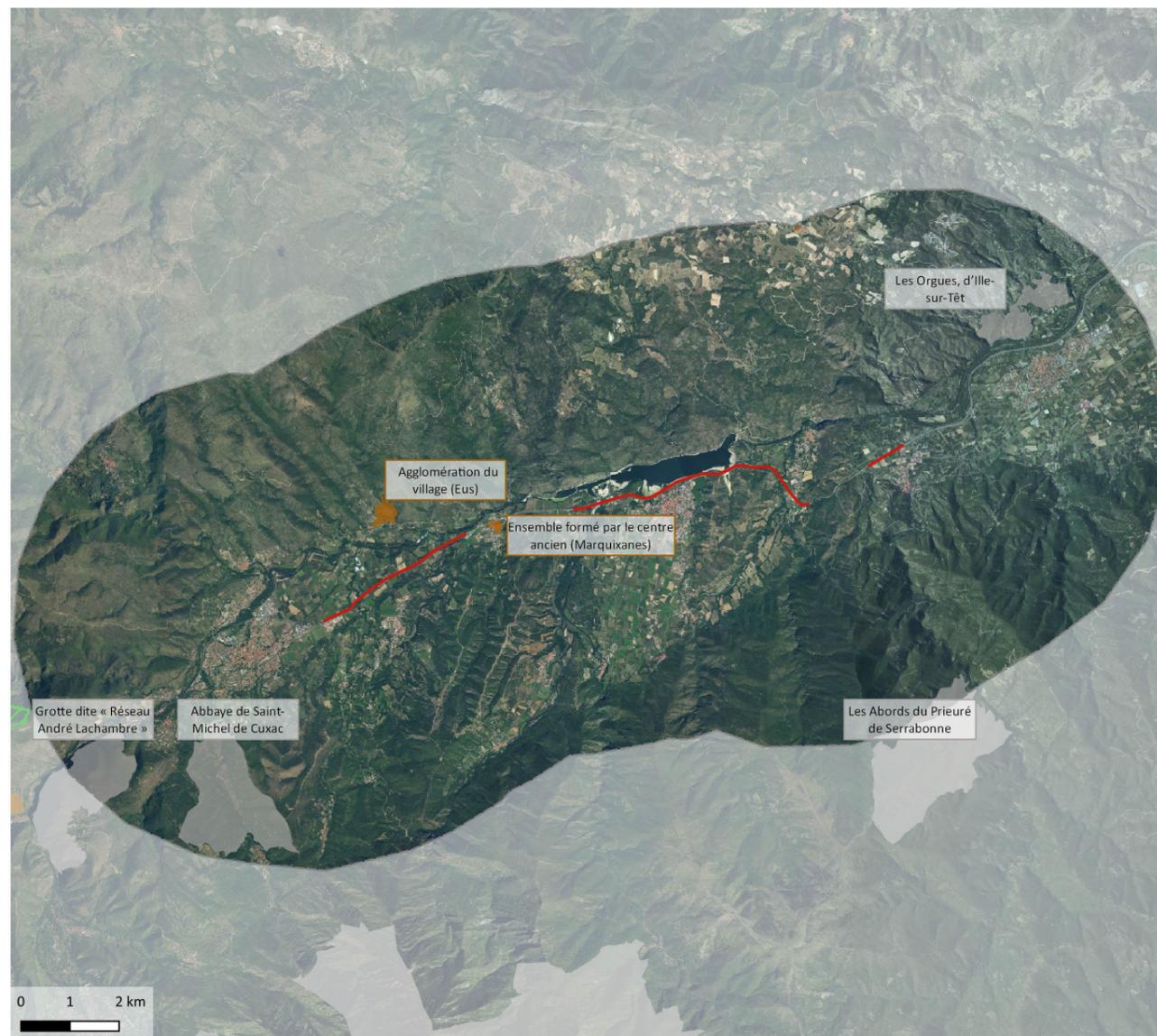
L'inscription d'un site à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection d'un site d'intérêt général. L'inscription d'un site impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet susceptible de modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France est consulté pour avis sur les travaux de modification de l'état du site (avis simple) et de démolition (avis conforme).

Quatre Sites Classés sont présents au sein d'un rayon de 3 km autour du périmètre de projet :

- Abbaye de Saint-Michel de Cuxac ;
- Grotte dite « Réseau André Lachambre » ;
- Les Abords du Prieuré de Serrabonne ;
- Les Orgues d'Ille-sur-Têt.

Deux Sites Inscrits sont situés à moins de 3 km du périmètre de projet :

- Agglomération du village (Eus) ;
- Ensemble formé par le centre ancien (Marquixanes).



Etude d'impact - Volet Milieu Naturel  
Aménagement de la RN 116  
Communes d'Ille-sur-Têt, Bouleternère, Rodès,  
Vinça, Marquixanes, Eus et Prades (66)

Site Inscrit  
 Site Classé  
**Localisation de l'aire d'étude**  
 Tracé du projet  
 Tampon de 5 km autour du projet

Sources:  
ENR : DREAL Occitanie  
RN 116 : DREAL Occitanie  
BD ORTHO (2015) : IGN-F  
Projection: RGF Lambert 93  
(EPSG 2154)  
Cartographie réalisée par Naturae,  
décembre 2020.



Figure 36 : sites classés et inscrits

### 3.1.4 Trame verte et bleue – connectivité écologique

La Trame Verte et Bleue vise à maintenir et à restituer les continuités écologiques entre les milieux naturels. Deux entités principales sont distinguées :

- Les réservoirs, milieux riches en biodiversité, où les espèces effectuent tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, repos, reproduction...);
- Les corridors écologiques, voies de passage qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires et continus, comme par exemples les cours d'eau ou les haies, en pas japonais (série de bosquets ou de mares), ou bien former des réseaux, un maillage paysager.

Le « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (ou SRCE) est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles (biodiversité, réseau écologique, habitats naturels) qui vise le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau. Il constitue l'outil régional de la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue.

Le SRCE Languedoc Roussillon a été adopté le 20 novembre 2015 par arrêté du préfet de région.

#### **Le SRCE identifie plusieurs éléments de continuités écologiques sur l'aire d'étude.**

Concernant la trame verte, plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés sur l'aire d'étude. Le plus important s'étend sur une partie du massif de Fenouillèdes, au nord du tracé de la RN 116. De nombreux autres réservoirs, souvent linéaires, sont représentés sur la plupart des massifs proximaux (massif des Aspres, massif du Canigou, massif du Madres) et de nombreux réservoirs connectent ces réservoirs, parallèlement au cours de la Têt, mais également du nord au sud, en traversant la vallée. Le parcours de la RN n'est présent sur aucun réservoir mais entrecoupe plusieurs corridors terrestres existants.

Concernant la trame bleue, la retenue de Vinça est classée en réservoir de biodiversité et beaucoup des affluents de la Têt sont classés en corridors écologiques. La RN 116, sur son tracé à aménager, en coupe plusieurs (le Lliscou, la Lentilla, la rivière des Crozès, le ruisseau de la Coume d'Espira) et traverse un des bras du lac de Vinça

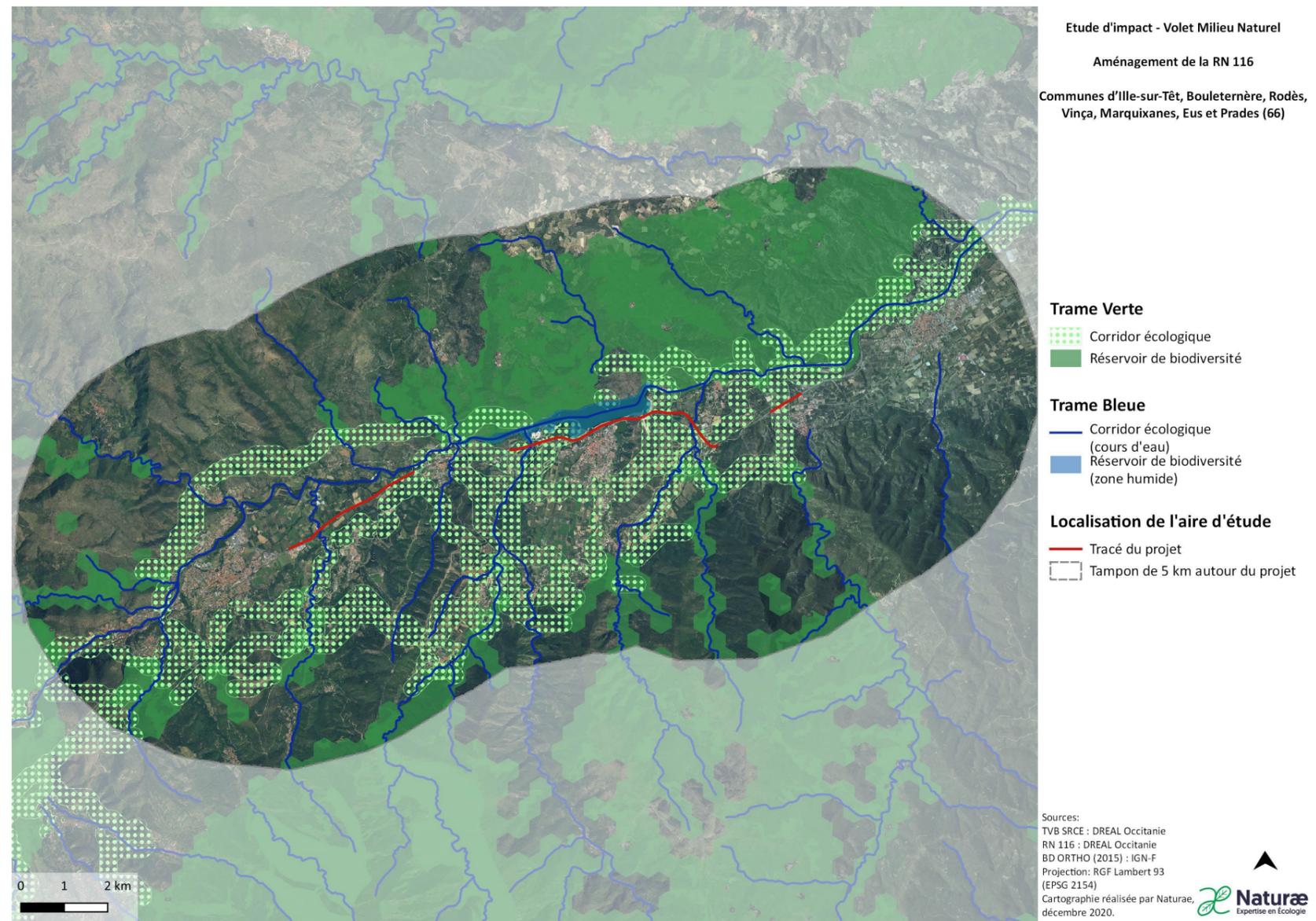


Figure 37 : carte du SRCE